

Bulletin

de la

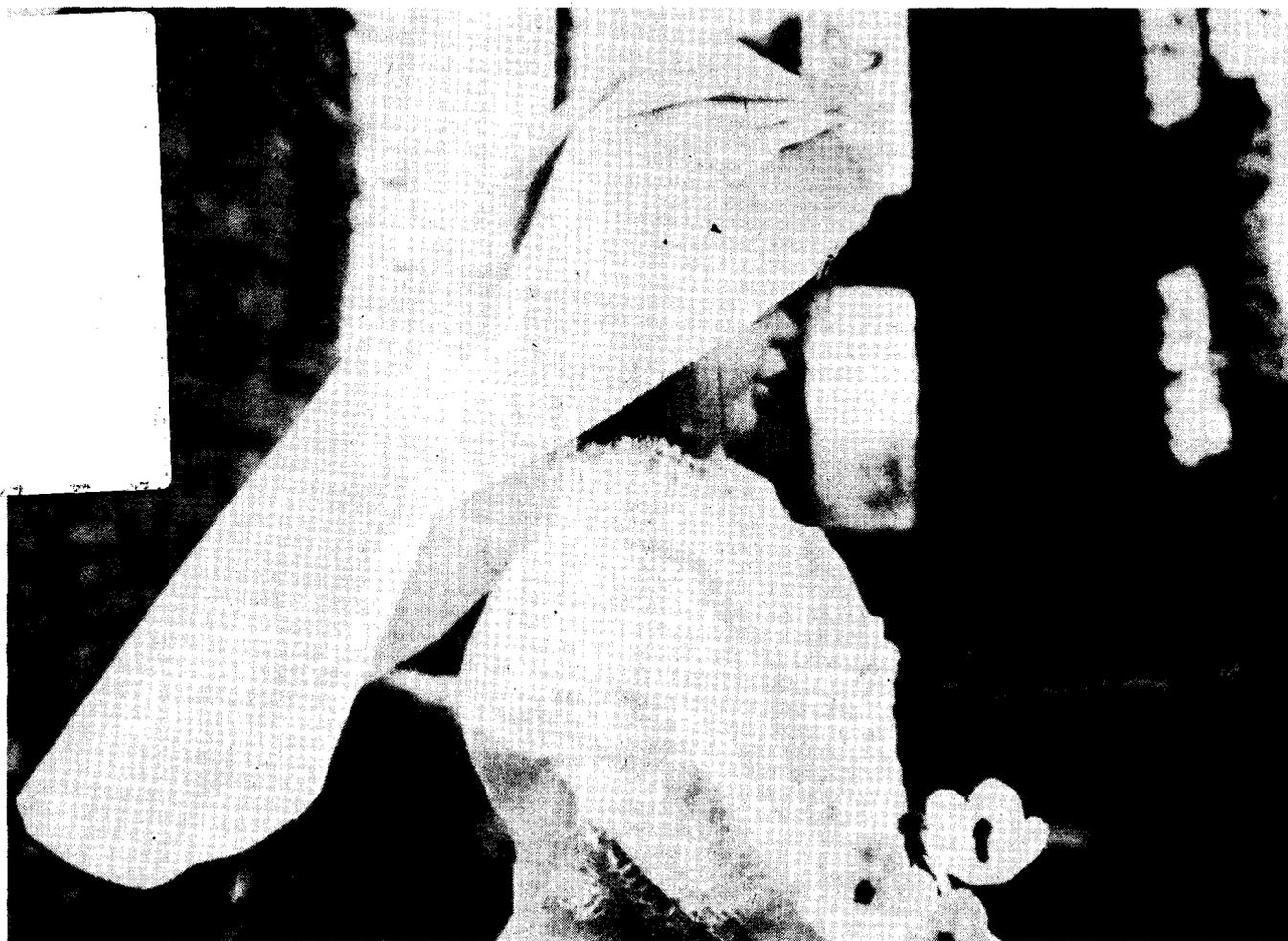
Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

Volume 7 numéro 1

Septembre 1976

Une nouvelle saison commence... le dialogue continue



SOMMAIRE

Pour une meilleure information entre les membres de la FFQ

GHISLAINE PATRY-BUISSON

Activités du Conseil d'administration

Texte de SIMONNE CHARTRAND à l'ouverture du congrès de mai dernier

L'actuelle à la Place Bonaventure

Rapport des Conseils régionaux — Québec: **divorce** — Montréal: **formation des bénévoles**

ASSOCIATIONS: YMCA — Mouvement des femmes chrétiennes
Société d'études et de conférences
Association des veuves de Montréal

La mère célibataire d'aujourd'hui (en 1970)

JEANNINE M. TALBOT

PUBLICATIONS

Peut-on faire l'histoire de la femme?

CORA HOUDET

NOMINATIONS

PAROLES DE FEMMES — la librairie des femmes d'ici

ENTREVUE AVEC MARC LALONDÉ

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada

Comité du Bulletin: Monique Roy, rédactrice en chef, Michèle Jean et Christiane Bacave
Le bulletin de la FFQ paraît six fois l'an entre septembre et juin.

BULLETIN D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

NOM (PRÉNOM DU MARI)

ADRESSE

TEL.: RÉSIDENCE
Bureau

- Ci-inclus la somme de \$6.00
- Cotation volontaire: \$10.00

Au congrès de mai dernier, les membres ont demandé une action concertée. Nous ne demandons pas mieux, nous ne demandons même que ça! Ce bulletin est un peu une réponse à ces demandes et il n'en tient qu'à vous que le dialogue se poursuive et s'élargisse. Les nouvelles des régions, les dates de vos rencontres, vos projets et articles devront nous parvenir avant le 1er novembre prochain pour être publiés dans le prochain bulletin.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI EN SESSION
DE TRAVAIL AU MONT-GABRIEL, LES 11 ET 12 SEPTEMBRE.
LA PRÉSIDENTE, GHISLAINE PATRY-BUISSON, FAIT LE POINT.**

POUR UNE MEILLEURE INFORMATION ENTRE LES MEMBRES DE LA FTQ

Je rentre d'une session de travail du Conseil d'administration de la FFQ; un peu exténuée mais combien motivée pour continuer mon boulot. Oui, je reviens emballée du dynamisme et de la compétence de l'équipe avec laquelle je travaillerai durant les prochains mois.

Ces deux jours de travail intense avaient pour but de réviser le plan de travail que le Conseil s'était donné l'an dernier à peu près à la même époque et, à partir des recommandations du dernier congrès telles que rapportés dans le Bulletin de mai-juin 1976, pages 9-10-11, bâtir un plan d'action qui sera soumis aux membres du Conseil général, le 23 octobre prochain. Sous-jacente à notre travail, une préoccupation constante: le manque d'information chez les femmes si souvent déploré lors de notre dernier congrès. Un certain manque d'information et d'échanges, toujours selon les doléances du congrès, (voir bulletin mai-juin pages 10 et 11) existaient aussi à l'intérieur de notre mouvement. Cependant, force m'est de constater que cette lacune n'est pas toujours due au manque de moyens de communication. Trop souvent, on n'utilise pas ou peut-être on ne sait pas utiliser nos instruments de travail. À titre d'exemple, le bulletin. Pour répondre à des questions d'information ou tout simplement discuter du travail de la FFQ, il m'arrive constamment de référer les membres au Bulletin.

Concrètement:

● Un membre de la FFQ. - "La FFQ devrait sensibiliser les hommes à nos problèmes."

- Réponse - "Avez-vous lu le reportage du colloque mixte organisé par la FFQ en avril dernier - bulletin juin-juillet 1976?"

● "Ah!!!"

● Un deuxième membre. - "La FFQ devrait s'occuper de la formation des femmes, principalement de ses membres."

- Réponse - "C'est déjà commencé, voir l'article: La FFQ tient une session de formation du leadership pour les associations féminines." - Bulletin de la FFQ, janvier 1976 page 6 et 7."

● Enfin, un troisième. - "La non-indexation des allocations familiales affecte sérieusement les femmes chefs de famille, la FFQ doit s'en soucier."

- Réponse - "Avez-vous pris connaissance du télégramme que nous avons envoyé au Premier ministre. - Bulletin janvier 1976, page 4?"

Et la liste pourrait s'allonger indéfiniment.

Il y a deux ans on se plaignait de ne pas avoir un bulletin adéquat. Ce bulletin, nous l'avons grâce à une subvention du Bureau de la condition féminine à Ottawa. Mais, est-ce que tous les membres utilisent pleinement cet instrument de communication interne?... L'utiliser pleinement cela veut dire le lire, l'étudier, s'en servir pour informer les autres de ce que l'on fait et y collaborer.

Pour les associations, le Bulletin est une excellente occasion de faire connaître aux autres membres de la FFQ, vos activités, les dossiers qui retiennent votre attention. Les déléguées à la FFQ peuvent y puiser des informations très pertinentes pour tenir les autres membres de leur association au courant des octrois de la FFQ.

Les Conseils régionaux peuvent, par l'entremise du Bulletin, devenir en quelque sorte un stimulant pour susciter des actions analogues dans d'autres régions.

Sachons profiter du Bulletin pour poursuivre des échanges que nos trop brèves rencontres ne nous permettent pas de satisfaire. Le présent numéro nous permet, notamment, de connaître l'évolution très intéressante d'une activité du Conseil régional de Montréal, le bénévolat au service des jeunes, d'amendements proposés à l'office de révision du Code civil par le Centre des femmes du YMCA et que le Conseil d'administration de la FFQ a appuyés; ainsi fut le rapport du Conseil régional de Québec sur le divorce.

Utilisons mieux notre Bulletin, ce sera déjà une amélioration sensible de nos communications et combien plus encourageant pour l'équipe qui en est responsable et qui a toute ma considération.

Je profite de ce début de saison pour souhaiter à chacune le meilleur succès dans ses tâches respectives.

Ghislaine Patry-Buisson

En plus de cette session, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours de l'été. Nous vous donnons un aperçu de ses travaux.

Lettre adressée au Premier ministre Robert Bourassa:

Monsieur le Premier ministre

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec a adopté à l'unanimité la déclaration suivante:

Face aux récentes grèves dans la fonction publique, grèves qui ont grandement troublé le bien-être de toute notre population, la Fédération des femmes du Québec se sent concernée et désire porter à votre attention le fait qu'elle déplore qu'on laisse la situation se dégrader à un point tel qu'il faille en arriver à des solutions violentes que les récentes lois 23 et 61.

Nous vous faisons part de cette préoccupation de la Fédération des femmes du Québec espérant que, dans les mois à venir, le climat social au Québec évoluera positivement.

Cora Houdet a été nommée officiellement déléguée de la FFQ au comité de la condition féminine à l'UNESCO.

Un comité sera formé prochainement pour étudier les deux "souhaits" de Marisol Hone Martinez, dont il est question dans la lettre suivante:

Monsieur Marc Lalonde,
Ministre chargé de la situation de la femme,
Ottawa, Ont.

Cher Monsieur,

C'est au député de mon comté et au ministre responsable de la situation de la femme que je m'adresse afin d'exprimer ma satisfaction sur l'évolution de Statistique Canada — "Mieux vaut tard que jamais" — quant à la notion de chef de famille ou chef de ménage.

En effet, dans le formulaire de recensement de 1976, le chef de ménage peut être aussi bien l'épouse que l'époux, dans le cas d'une famille biparentale, tandis qu'au recensement de 1971, l'homme était automatiquement considéré comme le chef d'une famille biparentale, quelles que soient les responsabilités assumées par sa femme dans quelque domaine que ce soit: contribution financière, prises de décision, énergies et temps consacrés aux soins et à l'éducation des enfants.

Je me rappelle fort bien avoir protesté auprès du bureau de recensement de mon quartier, en 1971, et on avait été bien en peine de me dire pourquoi la mère ne pouvait absolument pas être considérée comme le chef d'une famille biparentale.

Il ne me reste plus qu'à formuler deux souhaits pour l'avenir:

— que se généralise la notion de mère, chef de famille biparentale. En effet, actuellement, lorsqu'on parle de femmes, chefs de famille, on désigne généralement les responsables de familles monoparentales, laissant ainsi entendre que seuls les hommes sont les chefs de familles biparentales.

— que pour le recensement de 1981, les ordinateurs de Statistique Canada puissent digérer la notion de couples constitués de deux responsables à part entière, ou encore de deux chefs de famille, si on tient vraiment à cette notion de chef.

Ainsi soit-il!

Marisol Hone Martinez

SONDAGE GALLUP

tous droits réservés

Le père chef de famille? 49 pour cent en faveur

Un changement sensible d'attitude s'est produit chez les Canadiens au cours des dix dernières années touchant le rôle des conjoints dans la direction de la famille, peut-être à cause du travail du mouvement de libération de la femme ou encore est-ce la conséquence des événements qui ont marqué l'année internationale de la femme, en 1975.

Actuellement, 49 p. cent des Canadiens estiment que c'est le père qui devrait être le chef de la famille, comparativement à 63 p. cent, en 1966.

La majorité des femmes (51 p. cent) ne reconnaît pas au père le rôle de chef de la famille; 44 p. cent lui reconnaissent ce rôle et 5 p. cent ne savent trop qu'en penser.

Chez les gens de 50 ans ou plus, la majorité (56 p. cent) estime que c'est le père qui devrait être le chef, comparativement à 42 p. cent chez les gens de 18 à 30 ans.

1,011 personnes adultes ont été interrogées à ce sujet, à leur domicile, d'un bout à l'autre du pays, à la mi-juillet. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur qui ne dépasse pas 4 p. cent 19 fois sur 20.

La question posée était:

"On dit parfois que c'est le père qui devrait être le chef suprême de la famille; êtes-vous d'accord ou en désaccord avec cet énoncé?"

	D'accord	En désaccord	Sans opinion
Dans l'ensemble, actuellement	49%	45%	6%
en 1966	63	33	4
Selon le sexe, actuellement			
Hommes	54	40	6
Femmes	44	51	5
Selon l'âge, actuellement			
De 18 à 29 ans	42	53	5
De 30 à 49 ans	48	48	4
50 ans ou plus	56	37	7

Procès-verbaux

Réunion avec le ministre des Affaires sociales sur la question de l'avortement
Lundi, 21 juin 1976, 10h:30, 6161 rue Saint-Denis, Montréal

PRÉSENTS: *Claude Forget, ministre des Affaires sociales*
Ghislaine Patry-Buisson, Fédération des femmes du Québec
Thérèse Mandeville, Mouvement des femmes chrétiennes
Laurette Sloan, Ligue des femmes
Dorothée Anderson, Femmes diplômées d'Universités (Lakeshore), Conseil régional de Sherbrooke, FFQ
Marjorie Sharp, l'Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal
Andrée Rouleau, l'Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal

Après les présentations d'usage, Ghislaine a d'abord remercié le ministre de la subvention accordée à la Fédération dans le but d'étudier la question de l'avortement, pour ensuite reviser les points essentiels soulevés dans le Mémoire, monsieur Forget n'ayant pas pris connaissance du document en question avant notre arrivée.

Le premier point soulevé par le ministre fut celui de la femme enceinte qui, règle générale, consulte son médecin de famille ou les services de Grossesse-Secours. On faisait remarquer au ministre que si d'une part, les services de Grossesse-Secours mettent plutôt l'accent sur le prolongement de la grossesse, d'autre part, dans plusieurs cas de grossesse non-désirée, la femme n'a pas de médecin de famille, ou encore, le médecin, pour des motifs religieux, refuse d'envisager l'avortement. Il est donc fréquent que l'omnipraticien ou l'obstétricien ne soit pas consulté, d'où la nécessité pour le ministère des Affaires sociales d'assurer des services adéquats dans les hôpitaux.

Pour compléter l'information du ministre, on lui remet une photocopie d'une page d'annonces d'un grand quotidien de Montréal. Le ministre a semblé surpris de voir toutes ces annonces invitant les femmes à aller se faire avorter aux États-Unis. Nous avons signalé à monsieur Forget que pour un bon nombre de femmes désespérées ces annonces sont la seule possibilité de recours.

À ce chapitre, le ministre observait que la loi actuelle ne spécifiait aucun critère selon lequel un hôpital était tenu d'avoir un comité thérapeutique, mais laissait plutôt entendre que les institutions accréditées "POU-

VAIENT" créer des comités d'avortement thérapeutique. Donc, de dire le ministre, "La loi autorise différents groupes culturels à agir selon les tendances majoritaires. Il faudrait que tous les hôpitaux aient un comité thérapeutique; il reste cependant qu'au Québec, on aurait la même situation que maintenant, i.e. ils ne fonctionneraient pas, puisque les valeurs locales vont s'exprimer par les médecins."

L'expérience du Centre hospitalier de Sherbrooke (une travailleuse sociale siège sur le comité thérapeutique) fut alors suggérée au ministre comme projet-pilote qui pourrait être envisagé ailleurs en province. Le ministre a demandé si le nombre d'interruptions volontaires de grossesses avait augmenté depuis, pour ensuite ajouter que ce projet mériterait une étude plus approfondie. Toutefois, il était d'avis qu'avant de réussir à implanter de tels services au Québec, il faudrait attendre que les mentalités changent. Il donnait en exemple le cas d'un tel service à Gaspé, là où tout le monde se connaît, et croyait qu'en raison de cette mentalité commune à la plupart des petites villes québécoises, la femme désirant un avortement n'irait pas davantage à l'hôpital local, même si les services adéquats étaient en place.

La question de l'éducation sexuelle fut également soulevée. Sur ce, le ministre a mentionné que la Fédération du planning familial bénéficiait des octrois annuels du ministère, 400 infirmières en milieu scolaire, dispensaient à l'occasion de l'information et le ministère venait de terminer une série de neuf films, qui seraient utilisés au sein des cours de cliniques

pré-natales. Là encore, le ministre semblait voir la situation comme étant adéquate, ou du moins, considérait les services existants comme une amélioration. Ghislaine suggéra que le ministère des Affaires sociales se charge de la diffusion de "flash" sur les ondes, afin de renseigner le public tout au moins, sur les endroits où l'information en matière de planning est disponible.

Il fut également question de la rencontre avec le ministre responsable de la Situation de la femme au fédéral, et des sommes que le gouvernement d'Ottawa mettrait à la disposition des provinces pour les Affaires sociales, en autant que ces dernières contribuent des sommes identiques. Monsieur Forget n'a fait aucun commentaire sur cette question mais les représentantes de la FFQ ont insisté pour que le Québec alloue les crédits nécessaires à ce programme conjoint visant l'amélioration des services sociaux.

En terminant, le ministre a reconnu que la question de l'avortement n'était pas inscrite dans les priorités du ministère des Affaires sociales. La FFQ a fait part de sa grande déception du peu d'importance que le ministre a accordée au document de la Ligue des droits de l'homme, le dossier de Conseil consultatif des Affaires sociales et de la famille ainsi que les recommandations du Conseil du Statut de la femme. A la fin de cet entretien d'une heure, la FFQ a demandé à monsieur Forget de mettre sur pied un comité dont la tâche serait de coordonner les activités du ministère sur les questions de l'avortement et de la planification des naissances. Ce comité devrait voir également à l'application de mesures concrètes.

LES LOIS ET NOUS

Il existe, au **Conseil d'administration**, un **Comité de lecture des Projets de Lois**.

Le travail de ce comité est un travail de chien de garde... C'est-à-dire: surveiller les projets de loi qui sont dans l'air, les étudier lorsqu'ils sont déposés devant nos représentants au Parlement, et présenter des recommandations, au besoin.

Les commentaires, les critiques ou les appuis que nous formulons à propos de ces textes législatifs sont destinés à faire valoir nos intérêts en tant que femmes... cela est nécessaire puisque nous sommes encore souvent, **la majorité oubliée**.

Dans une démocratie réelle, la représentation des femmes au Parlement serait de loin supérieure à ce qu'elle est maintenant. Il ne nous servirait à rien de croire qu'une situation idéale peut surgir toute seule. Par contre, nous devons, dans la mesure de nos moyens, essayer d'orienter les législations. **C'EST UNE DES PRINCIPALES RAISONS D'ÊTRE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC.**

La responsable du comité de lecture des lois est M. G. Guiomar. Plusieurs personnes ont collaboré à la mise en marché du travail depuis le dernier congrès:

Ghislaine Patry-Buisson, Présidente et membre d'office du comité, pour avoir signalé les points chauds des législations à venir et fourni en abondance conseils et documentation;

Madeleine Gariépy-Dubuc qui nous a envoyé beaucoup d'information, en provenance du Conseil consultatif de la Femme (Ottawa);

Marisol Martinez pour une suggestion de fonctionnement du comité;

Lucienne Aubert, membre du C.A., pour ses commentaires très à-propos et très pertinents.

D'autres personnes ont été contactées et nous attendons leur réponse.

Il y a, parmi vous, des femmes dont le travail, les besoins, les intérêts et les compétences, pourraient nous être utiles, comme collaboratrices temporaires ou permanentes.

Voici la liste de nos activités en cours:

- Dossier **Tribunal de la famille**
- Réforme du **Bill 65** (1971, chap. 48) sur
 - a) *la confidentialité des dossiers médico-sociaux*
 - b) *les garderies*
- **projet de loi sur la protection des travailleurs**
- **Dossier avortement**
- **Rapport Boutin** sur *la non discrimination dans les avantages sociaux*: nous avons officiellement appuyé les commentaires du Conseil du Statut de la Femme (Québec) à ce rapport
- **Bill 50.**

... Pourriez-vous nous envoyer vos suggestions, vos recommandations, vos propositions et vos idées? ...

... Et, **si vous êtes intéressée** à travailler avec nous vous pourriez prendre en charge un dossier que vous connaissez bien et/ou qui vous préoccupe particulièrement ...

Souvenez-vous qu'une des priorités de travail de la FFQ, votée lors du dernier congrès à Québec est l'implication des femmes dans la vie politique. La vigilance active est une forme de cette implication.

Marie-Germaine Guiomar, v.p.
Comité de lecture des lois
FFQ, 1600 Berri, app. 3115, Montréal

- **Statuts et règlements:** Lucille Rinfret travaille à la révision des statuts et règlements des conseils régionaux.

**La réunion du Conseil général
aura lieu à Montréal,
le samedi 23 octobre**

- **Comité de formation et d'éducation:** responsable Michèle Jean.

**ÉDUCATION DES ADULTES
1976-1977
Collège Bois-de-Boulogne
10500 Bois-de-Boulogne
Montréal
Tél.: 332-3000 poste 290**

INITIATION À LA VIE POLITIQUE

Suite aux recommandations des ateliers du dernier congrès de la Fédération des femmes du Québec demandant une meilleure préparation des femmes à la vie politique, le collège Bois-de-Boulogne en collaboration avec la FFQ organise un cours d'initiation à la vie politique.

Ce cours s'adresse à celles qui désirent acquérir une meilleure connaissance de la réalité politique qui les touche, soit dans leur vie quotidienne (vie politique, municipale, questions d'éducation, inflation, etc.), soit par les média d'information, soit à l'occasion "d'événements politiques" (élections fédérales ou provinciales, etc.).

CLIENTÈLE-CIBLE

Ce cours s'adresse principalement aux membres des associations affiliées à la FFQ et aux membres de la région de Montréal.

OBJECTIFS

Ce cours vise à amener les participantes à:

- 1- Découvrir et comprendre les éléments principaux de l'activité politique.
- 2- Réfléchir sur le rôle et les responsabilités du citoyen dans son milieu.
- 3- Identifier des modes de participation individuelles et collectives et découvrir leurs possibilités d'engagements personnels.

CONTENU

Principaux thèmes abordés:

- régimes politiques, vie parlementaire
- partis politiques
- média d'information
- opinion publique.

Afin de tenir compte des besoins des participantes, le contenu sera précisé au cours de la première rencontre.

DÉMARCHE

Chaque rencontre comprendra les étapes suivantes:

- 1- Description théorique
- 2- Application pratique à l'aide d'exemples concrets
- 3- Discussion d'un sujet d'actualité déterminé par les participantes.

À l'occasion, des invités seront appelés à discuter avec le groupe.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Heures et dates

Les rencontres auront lieu le

Mardi de 7 h. à 10 h. aux dates suivantes:

19 octobre

2-16-30 novembre

7 décembre.

ENDROIT

Centre de documentation de la Fédération des femmes du Québec, 1600 rue Berri, Bureau 3113 (Métro Berri-Dumontigny).

PERSONNE-RESSOURCE

Christiane Bacave, politicologue.

Elle a déjà enseigné au CÉGEP Lionel-Groulx. En 1976, elle a coordonné l'organisation du colloque de la FFQ sur la discrimination et travaillé à l'organisation de la conférence nationale des organismes nationaux volontaires.

Ce cours est d'abord offert à la région de Montréal pour des raisons matérielles. Les régions intéressées peuvent communiquer avec Michèle Jean.

Le Monde du 31 août 1976

Des dizaines de milliers de femmes défilent dans les deux Irlandes pour réclamer la paix

Pour la troisième fois en quinze jours, d'importantes manifestations pour la paix se sont déroulées le 28 août aussi bien à Belfast, en Irlande du Nord, qu'au sud de l'Irlande, dans la République d'Irlande. Trente mille personnes, des femmes pour la plupart, ont défilé à Belfast dans le quartier protestant. Pour la première fois, les femmes du quartier catholique ont franchi la frontière fictive qui sépare les deux communautés.

À Dublin, une manifestation a rassemblé selon certaines estimations quarante-cinq mille à cinquante mille person-

nes chantant des hymnes et demandant la paix. D'autres manifestations similaires ont eu lieu dans plusieurs villes sud-irlandaises. "Notre mouvement pour la paix est un simple message pour le monde, annoncent les manifestations. Nous voulons vivre, aimer et construire une société juste et paisible. Nous voulons pour nos enfants comme pour nous-mêmes que la vie du foyer, du travail et des loisirs soit joyeuse et paisible. Nous rejetons bombes, cartouches et toute technique de la violence.

L'URGENCE DE LA COMMUNICATION



Simonne Chartrand était une des invitées à la soirée d'ouverture du congrès de mai dernier. Voici le texte dans lequel on retrouve la spontanéité et la chaleur qu'elle manifestait ce soir-là, comme toujours d'ailleurs.

Dans une lettre en date du 30 avril 1976, signée par la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Madame Ghyslaine Patry-Buisson, celle-ci me demandait, au nom du comité du programme, ma participation au panel d'ouverture du 9e Congrès de la Fédération et du 10e anniversaire de sa fondation.

Je cite: "À titre de membre actif des premières heures et de fidèle participante, nous aimerions que vous traitiez de la pertinence de la FFQ au sein de notre société au cours de cette dernière décennie et si vous le désirez, un témoignage personnel."

Tout d'abord un bref historique de la Fondation de la Fédération des femmes du Québec pour vous resituer dans son atmosphère. Le reste de l'information vous étant fourni par Michèle Jean et Huguette Lapointe-Roy dans le bulletin de la FFQ, volume 6, no 4, de mars 1976.

Confidences

Vous me permettrez bien ici, "entre nous", une confidence.

J'ai été, d'abord sensibilisée à la question du droit de vote par mon père, avocat, député, puis juge, qui m'a dit lors de mon 20e anniversaire de naissance, en 1939:

"Sais-tu, ma chère Simonne, qu'indépendamment de tes goûts pour l'étude de l'histoire et de la littérature, tu devrais t'intéresser à la politique."

Du tic au tac, je lui répondis: "Je n'ai même pas le droit de vote — même pas l'an prochain à mes 21 ans." Alors de dire mon père: "Rai-

son de plus pour travailler à l'obtenir. Actuellement, il y a trois catégories de citoyens au Québec qui ne votent pas: ce sont les malades mentaux, les femmes et les juges."

À partir de ce jour, nous fûmes complices pour reprendre et participer à la bataille des femmes canadiennes anglaises, juives et surtout québécoises qui y travaillaient depuis si longtemps. C'est alors que pour la première fois, j'ai entendu parler de la Ligue des droits de la femme et de l'action de Thérèse Casgrain.

Au printemps suivant, soit le 18 avril 1940, sous le gouvernement Godbout, les femmes avaient arraché, plutôt qu'obtenu, du gouvernement libéral Godbout ce précieux droit de vote.

Autre fait

En 1958, à l'ONF, section anglaise, Pierre Berton, écrivain torontois et Douglas Tunstale ont réalisé deux films sur le féminisme, intitulés: "Women on the March" (Femmes en marche). Une adaptation française des deux mêmes films par Jean Lemoyne, écrivain, auteur de "Convergencés", et Jacques Bobet, réalisateur, fut présentée au public québécois. Ces deux mêmes films, sous le titre général "Essor Féminin" comprenaient une première partie qui s'intitulait "L'héroïque revendication (droit de vote)" et la deuxième partie: "L'égalité de présence".

À la fin du deuxième film, une femme canadienne anglaise, dans la soixantaine, magnifique de dignité et

de beauté, Me Elizabeth Monk, déclare: "Peu de femmes au Québec savent ce qu'elles doivent aux militantes du droit de vote, que l'on appelle du nom péjoratif de "suffragettes". Bien des femmes recevront en 1940, le droit de vote comme cadeau dans leur corbeille de nocces".

Je n'eus pas de "corbeille de nocces", mais j'acquis, grâce aux militantes suffragettes de l'époque, de l'Angleterre, de France, des États-Unis, du Canada et surtout du Québec, le droit de vote en 1940. J'avais 21 ans.

À cette époque, Jean Lemoyne m'avait honorée d'une demande d'entrevue que je lui avais accordée en vue de son travail de recherche et d'adaptation de la version française du film — ce qui m'a donné l'occasion de prendre connaissance du contenu de ce film en cours de réalisation.

Quand le colloque du XXVe anniversaire (1940-1965) du droit de vote a été organisé en 1965, j'étais motivée à y travailler et à m'impliquer dans un mouvement de revendication sur l'ensemble des nombreux droits, non encore accordés à la condition féminine, malgré la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

La Fédération des femmes du Québec constituera une plate-forme pour toutes

Près de 400 femmes (36 associations envoient des délégués, 38 autres associations envoient des observatrices, en plus de 130 femmes venues de tous les coins de la pro-

vince) assistaient au Congrès de la fondation de la Fédération des femmes du Québec. En ouvrant l'assemblée, ce 23 avril 1966, Mme Thérèse F. Casgrain, présidente provinciale de la Voix des femmes, agissait comme coordonnatrice du comité provisoire depuis la tenue, les 24 et 25 avril 1965, d'un colloque féminin au Québec à l'occasion du 25^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec*. Ce comité provisoire, dont je fis partie, avait pour mandat de décider des modalités de la formation d'une Fédération comprenant des représentantes de toutes les associations féminines et des membres individuels.

Madame Jeanne Sauvé, élue présidente d'assemblée, nota qu'il s'agissait d'une séance d'information, non de résolutions, que 16 incorporatrices avaient signé la demande à Québec de Lettres Patentes qui furent accordées le 1^{er} mars 1966 sous la signature du sous-secrétaire de la province, Monsieur Raymond Douville, rendant officielle et légale l'existence de la Fédération des femmes du Québec.

Puis, Me Réjeanne Laberge Colas, avocate et membre actif du comité de la Charte, par la suite première présidente en 66-67 et maintenant Juge de la Cour supérieure du Québec, fit la lecture de la charte accordée, en vertu de la 3^e partie de la Loi des Compagnies et, lut ensuite les huit articles des règlements généraux concernant les membres, les assemblées, le conseil d'administration, les officiers et leurs fonctions, le comité exécutif, les comités, les amendements aux règlements ainsi que divers points entre autres, le sceau que la Fédération possédera, lequel contenait son nom (FFQ) orné d'un large ruban rouge vif. Ce sceau doré décorait le document de la Charte de la FFQ.

Le document technique, d'allure forcément juridique, n'avait rien de dynamique, comme tous les textes de charte d'ailleurs. L'assistance avait hâte de se mettre au travail et de vraiment fonder "humainement" puis-je dire, la Fédération.

Mme Jeanne Sauvé, alors animatrice professionnelle de télévision et de cette rencontre avait au tout début de la réunion, affirmé "qu'il ne s'agissait pas pour les participantes de passer des résolutions"; ce qui déplut à plusieurs femmes, dont j'étais. **Nous étions venues fonder une Fédération, et comme membres inscrites au Congrès, nous vou-**

lions être considérées comme membres co-fondateurs avec droit de vote pour élire le premier conseil d'administration de la FFQ.

Devant ces demandes légitimes, exposées au micro, de nombreuses femmes venues des régions de Sherbrooke, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Hull, Coaticook (où Yvette Rousseau habitait et travaillait. Yvette Rousseau fut élue par la suite première vice-présidente au 1^{er} comité exécutif de la Fédération. Elle était alors vice-présidente des Travailleuses du Textile et vice-présidente de la CSN), Québec, Montréal et autres villes. Le comité provisoire se réunit à huis-clos pour préparer deux résolutions qui furent lues par Me Alice Desjardins, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal et qui avait travaillé au comité de la Charte.

La première résolution spécifiait que les personnes inscrites au Congrès **devaient par le fait même membres fondateurs avec droit de vote pour élire le premier Conseil d'administration.**

La seconde résolution accordait aux membres fondateurs le pouvoir d'émettre des vœux et suggestions en rapport avec les buts et règlements généraux, lesquels seraient étudiés par les membres en règle lors d'une "assemblée générale extraordinaire" qui serait tenue au plus tard en octobre 1966.

Ces deux résolutions plurent aux membres et furent acceptées unanimement.

Dans l'après-midi, Gabrielle Hottel alors au service d'éducation de la CSN animait la séance d'étude sur l'orientation du nouvel organisme d'après les 16 sujets proposés par questionnaire à plus de 200 associations féminines et à des membres individuels à travers la province par le comité préparatoire à la fondation de la FFQ.

Les associations répondantes totalisaient 200 000 femmes. Par ordre de préférence, le premier sujet retenu en priorité par les répondantes au questionnaire fut celui-ci: la demande d'une vaste enquête nationale sur le statut de la Femme auprès du gouvernement Pearson. Pour ce qui est des autres sujets, je vous réfère au bulletin spécial de la Fédération, volume 6, no 4, de mars 1976, aux excellents articles de Michèle Jean et de Huguette Lapointe-Roy.

Pour éclairer l'assemblée sur les quatre questions jugées prioritaires **par les femmes elles-mêmes**, cinq

exposés ont été présentés tour à tour par Fernande Saint-Martin, alors rédactrice en chef de Chatelaine*, maintenant directrice du Musée d'Art Contemporain, puis Mme Denyse Payeur, Jacqueline Saint-Georges, directrice de l'Association des aides ménagères (il y en avait encore quelques-unes dans ce temps-là...). Puis une communication de Monique Bégin, sociologue, portant sur la formation de la main d'oeuvre féminine fut lue par Rita Cadieux, travailleuse sociale professionnelle au ministère de la Citoyenneté et devenue par la suite présidente de la FFQ, de 67 à 68. (Photo et article de la Presse — 29 mai 1967).

— Vous imaginez le plaisir que j'éprouve à me retrouver à la même table qu'elles (Monique Bégin et Rita Cadieux) après 10 ans de travail pour la cause des femmes —. Enfin Mme Chantal Perrault-Germain avait insisté sur l'injustice causée, aux femmes ouvrières par la disparité de salaires entre les hommes et les femmes.

Premier Conseil d'administration

Pour en revenir aux premiers statuts et règlements de la Fédération, il était question d'un Conseil d'administration de 16 membres. Le comité provisoire avait demandé à Mme Jeanne Lemay-Warren, avocate, de préparer une liste de membres susceptibles d'assumer la charge de membre du Conseil d'administration. Me Warren a présenté, à la salle, cette liste de noms dont la majorité étaient des femmes universitaires, demandant que ces femmes soient toutes élues immédiatement par acclamation.

À nouveau, les femmes dites "plus ordinaires" de la salle ont manifesté, au micro, et d'une façon ferme et parfois agressive leur désir de participer **immédiatement** aux élections et refusèrent d'élire en bloc les femmes proposées venant majoritairement de milieux universitaire et bourgeois.

Il y eut plusieurs mises en nomination venant de la salle — dont la mienne présentée par l'écrivain Monique Bosco —. Donc nécessité d'un scrutin. Les élections eurent lieu le samedi.

Dix-neuf personnes étaient mises en nomination. Seize furent élues selon le règlement de la Charte. Je fus élue à ce premier Conseil d'administration. Quant aux autres membres, le bulletin de mars 1976 vous présente leurs photos en première page sauf, celles de Monique

Bégin — absente ce jour-là mais ici ce soir —, Odette Dick de Québec, représentante de l'Association des femmes diplômées d'Universités, Mme Germaine Gaudreault, présidente de l'Union Catholique des Femmes rurales de Nicolet.

Les élections eurent lieu le samedi, mais les résultats de cette élection ne furent connus officiellement que le dimanche midi, 25 avril 1966. Le dépouillement des votes s'étant poursuivi très tard en soirée.

Le premier geste officiel du Conseil exécutif réuni en partie le dimanche 25 avril, fut de nommer Mme Thérèse Casgrain, présidente honoraire de cette Fédération dont elle fut comme pour la Ligue des droits de la femme, la Voix des femmes, le Colloque et le Congrès de la FFQ en 66, la cheville ouvrière, elle que l'on qualifie de grande dame bourgeoise...

À la Fédération, au premier Conseil d'administration, j'ai travaillé avec toutes les autres bénévoles, avec beaucoup d'ardeur et d'espoir. Les réunions, en cette première année de fonctionnement, furent nombreuses, fructueuses et amicales.

Je ne fis plus partie du deuxième Conseil d'administration de la FFQ, mais je fus une propagandiste bénévole de la FFQ à la radio, à la télévision, lors des conférences, de lignes ouvertes* ou d'autres rencontres lors d'assemblées ou de congrès féminins ou mixtes et j'ai été depuis assidue à tous les congrès ou assemblées générales annuelles.

La Fédération, dès 1966-67, a à son crédit, d'importantes réalisations. Je ne mentionnerai ici que son mémoire à la Commission Bird.

Mémoire de la FFQ à la Commission royale d'enquête Francis-Bird

Le gouvernement libéral fédéral du premier ministre Pearson jugea opportun, suite aux pressions des groupes féminins et des Ligues féministes à travers tout le Canada, d'entreprendre une Enquête sur la situation de la femme et créa, le **16 février 1967** (année de l'Expo), une Commission royale à cet effet**.

À la Fédération, un excellent travail a été réalisé par le groupe du "Comité du mémoire", dirigé par Mme Yvonne Roy, T.S.P. (Travailleuse sociale professionnelle) et remis(1) à la Commission Bird du nom de **Ann Francis** (Mme John Bird) présidente de la Commission. Monique Bégin avait été nommée

secrétaire générale de cette commission d'enquête.

Les audiences publiques se sont terminées le 4 octobre 1968. La Commission Anne Francis Bird avait entendu 377 mémoires — 96 autres n'ont pas été défendus publiquement pour des raisons diverses.

J'étais présente à Ottawa quand Mme Ann Francis Bird a lancé, ce 4 octobre 1968, cette boutade: "C'est probablement mesdames, votre dernière chance de parler d'ici 50 ans". Heureusement que c'était une boutade et que nous sommes réunies en 76 pour continuer de nous exprimer.

Je tiens à signaler à votre attention le texte de Huguette Lapointe-Roy, en page 6, du bulletin de mars 76 quand elle écrit: "La Fédération joua un rôle important dans la diffusion du "Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme du Canada". Ce rapport fut rendu public le 28 septembre 1970. La Fédération patronna un comité pour rédiger un "Guide de discussion et résumé du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada". Le comité qui avait préparé le Guide de discussion s'était donné pour tâche de diffuser le rapport et d'animer des discussions auprès des groupes non structurés et moins aptes à organiser la discussion. Le comité a aussi rencontré des groupes provenant de tous les coins de la province. La discussion était orientée vers les problèmes inhérents à chaque groupe."

Participation et témoignages personnels

Lors des travaux, en 67-68, de la Commission d'enquête, j'ai aussi travaillé comme membre bénévole à la fois comme représentante de la Fédération des unions de famille, de la FFQ et de la Voix des femmes. Ma participation concernait la question du bénévolat lors de session d'étude à Ottawa et à Winnipeg — où j'ai revu avec plaisir Monique Bégin, secrétaire générale de la Commission —. Puis plus simplement, dans mon village centenaire, à Richelieu, j'ai dirigé mes compagnes membres de l'AFEAS locale dans la rédaction d'un mémoire, qu'elles ont présenté **elles-mêmes** à une audience de la Commission d'enquête à Montréal, quoique la Fédération provinciale des AFEAS ait présenté au nom de tous ses groupes locaux un mémoire considérable et très intéressant.

Forte de cette conviction et de cette expérience positives, j'ai toujours été d'avis qu'un organisme devrait donner à ses membres une initiation à l'utilisation des instruments de travail, des connaissances sur la procédure d'assemblées, des méthodes d'analyse et de rédaction de mémoire, etc. Et dans cette optique, je tiens à féliciter l'heureuse et excellente initiative si bien réussie et appréciée des membres inscrits aux cours de leadership de la FFQ donnés par Michèle Jean, Gabrielle Hotte et Françoise Stanton, le 23 novembre 1975, à l'Institut Coopératif Desjardins de Lévis. Imaginez, j'ai pu recevoir une attestation de Leadership...

Au début de l'année 66, je fus nommée par René Lévesque, alors ministre au Bien-Être social et de la Famille, sur le comité national d'organisation du Congrès international des Organismes familiaux qui s'est tenu à Québec, l'été de l'Expo 67. Les réunions avaient lieu à Québec et exigeaient beaucoup de travaux. Puis, j'ai assisté aux réunions préliminaires à l'Année internationale des droits de l'homme qui devait avoir lieu les 2 et 3 novembre à Québec en 1968 (20e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme). La FFQ avait alors présenté un travail sur les droits de la femme.

En décembre 1967, j'ai également participé dans la région de Montréal, conjointement avec l'Association canadienne des Nations Unies, avec le Chapitre Français "Ville-Marie" au Colloque sur les droits de la Femme. À ce moment, Rita Racette-Cadioux était présidente de la FFQ en 1967-68.

En préparant cette causerie, j'ai relu le rapport annuel présenté le 28 avril 1968, par la présidente d'alors, nulle autre que Rita Cadioux. Son texte de 10 pages demeure d'une actualité extraordinaire. C'est une femme compétente qui exerce une influence dans tous les domaines où elle prend des responsabilités et les assume toujours très bien.

Évaluation

Maintenant, j'aimerais souligner que l'engagement social et l'action militante des femmes fondatrices de la Fédération, celles de 1966 et celles actuellement responsables du bon fonctionnement et de l'efficacité de la FFQ en 1976, sont fondamentalement semblables. Pour toutes, il s'est agi de travailler avec ténacité

et compétence à améliorer la condition féminine et à faire reconnaître les droits des femmes face aux situations d'injustices traduites dans les mentalités, les traditions, les législations.

Autre parallèle entre la psychologie et le fonctionnement de la femme dans la quarantaine, présenté dans les saisissants articles de l'excellent numéro spécial de mai 1976 dans Chatelaine, signés par Hélène Pelletier-Baillargeon, Francine Montpetit, Louise Côté, les entrevues de Renée Rowan et les textes des autres collaboratrices. Dans ce cahier spécial, Hélène Pelletier-Baillargeon signe un article sur: "L'homme de 40 ans dans tout ça?". C'est à lire. Jacques Grand-Maison, sociologue, dans une entrevue, note une série de coïncidences et de dissonances et classifie en bon intellectuel, l'homme de 40 ans dans ses réactions de cinq façons typiques:

Type A- L'homme satisfait

Type B- L'homme régressif

Type C- L'homme coïncé

Type D- L'homme progressif

Type E- L'homme spinter (l'homme du grand saut)

Si je fais allusion à l'existence de ces catégories d'hommes définis par Jacques GrandMaison, nos hommes enfin, des hommes québécois, c'est que je trouve opportun, pour nous, femmes, et même et surtout pour une Fédération des femmes, de tenir compte, dans son fonctionnement interne et public de ces considérations d'ordre psychologiques, sociologiques, voire même politiques.

Voici, en guise de perspectives quelques souhaits: (une prospective dépasserait mes connaissances scientifiques)

a) Qu'après 10 ans de travail ardu, tenace et efficace de la FFQ, dans divers champs d'action et d'interventions à la fois sociaux et politiques, elle recherche davantage à faire émerger et s'affilier de nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

b) Que dans ses divers comités de travail et dans le plus grand nombre de régions possibles, la FFQ fasse des efforts réels pour rejoindre des individus et groupes de milieux populaires, ainsi que des jeunes étudiants(es) et travailleurs(es). Que les membres de ces comités soient des deux sexes et de générations différentes.

c) Enfin, que pour atteindre ces fins et élargir son membership, le Conseil d'administration de la FFQ,

ses conseils régionaux, en plus des organismes et individus affiliés, s'orientent vers plus de souplesse, de largeur d'esprit au sujet du droit à la dissidence sur certaines questions controversées. Tous les membres et tous les groupes féminins associés à la FFQ ne peuvent automatiquement être toujours d'accord sur toutes les questions. Ex: question du droit à l'avortement, à la reconnaissance économique et légale du travail de la mère au foyer, au féminisme militant avec une grille soit marxiste ou indépendantiste d'analyse de la conjoncture politique québécoise.

Ce n'est pas une raison, à mon point de vue, pour refuser d'être membre collectif ou individuel d'un organisme, que ce soit à la FFQ, à la Ligue des droits de l'homme ou autre groupe, dont on accepte les objectifs globaux. Et aucunement une justification pour des individus ou des organismes de demeurer apolitiques ou apathiques. Cela va pour les hommes comme pour les femmes, pour les groupes d'hommes comme pour les groupes de femmes.

Les femmes sont, en général, à mon avis, plus matures que les hommes au plan socio-politique, trouvent d'une façon plus intuitive, créatrice, à inventer des mécanismes d'action et de participation plus adéquats, plus humains et plus démocratiques. Les structures trop rigides de quelque organisme que ce soit, tuent l'esprit créateur et étouffent le cri du coeur.

Le juridisme est dangereux et souvent stérile. Les jeunes drop out, hippies, apolitiques, anarchistes ou les intellectuels sectaires des deux sexes, les tenants de la contre-culture (d'autres disent les "tannants") ont peur d'être récupérés par des organismes, des structures rigides; ils les fuient systématiquement.

Simple constatation: Ont-ils tort ou raison? Tel n'est pas mon propos. Ils sont actuellement absents de la scène québécoise, tout occupés soit à leur promotion personnelle, à l'obtention de diplôme, à la recherche de leur autonomie, à leur expérience de libération sexuelle, à leur vie de jeunes couples. Ont-ils tort? Ont-ils raison?

Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut envisager de bâtir un avenir québécois "juste, légitime et raisonnable", comme disait la "Préface de la Messe" sans eux, en dehors d'eux, — uniquement par et pour des femmes.

Je suis à l'âge, où mère de sept enfants et grand-mère de quatre petits-enfants, de travailler au bien-être de l'ensemble de la société québécoise tant dans le cadre d'une FFQ, que dans celui d'une Ligue des droits de l'homme ou d'un parti politique.

Mais plus profondément, j'éprouve le besoin et le désir d'exprimer en action et quotidiennement dans ma vie personnelle et professionnelle, l'urgence de la communication entre les hommes, les femmes, les conjoints et les générations.

Cette compénétration d'intérêt humanitaire, des générations, des couples, plus que toutes les recherches universitaires, les structures administratives et bureaucratiques, constitue selon moi, l'espoir et le dynamisme indispensable à la survie du coeur et de l'âme du peuple québécois.

Simonne Chartrand

* Obtention du Droit de vote au Québec: Thérèse Casgrain et les militantes tenaces ont obtenu le 18 avril 1940 le droit de vote que les femmes avaient perdu à la suite de l'Acte d'Union en 1840 (100 ans auparavant). Par ailleurs, l'avènement du suffrage universel ne date que de 1848.

* éditorialiste féministe

Note: Anecdote sur la conférence de presse qui suivit l'élection du premier Conseil d'administration.

* Anecdotes

*** Le Conseil consultatif de la situation de la femme, dans l'avant-propos de son rapport du 1er février 1974, intitulé "Où en sommes-nous" notait que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a fait 167 recommandations aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dont 122 sont de juridiction fédérale. Rappelons que le Conseil consultatif de la situation de la femme a été créé le 30 mai 1973 en réponse à une recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

(1) Date

L'ACTUELLE À LA PLACE BONAVENTURE

En première au Canada à Montréal, à la Galerie des Boutiques de Place Bonaventure, du 9 au 21 septembre, le Conseil consultatif de la situation de la femme a présenté, dans le cadre d'une exposition-séminaire Actuelle une série "d'information-services" touchant les droits de la femme, de la famille et son devenir.

La présidente de la rencontre d'ouverture était le sénateur Thérèse Casgrain. Des tables-rondes sur la famille et son devenir, la famille mono-parentalé le divorce et les stéréotypes actuels et futurs ont réuni des invitées bien connues des membres de la FFQ: Yvette Rousseau, Louise Dulude, Marthe Vaillancourt, Blanche Bourgeois, Marcia Rioux, Maria Masson et Norah Flood.

Ainsi que le mentionnait un communiqué du CCSF Actuelle voulait contribuer à l'élimination des préjugés et stéréotypes, faire accepter des rôles nouveaux

et des horizons plus larges pour les femmes dans la société et favoriser leur intégration dans le développement en tant que partenaires égaux.

L'objectif de l'Année internationale de la femme était de "définir une société où les femmes participent véritablement et pleinement à la vie économique, sociale et politique, et d'élaborer des stratégies permettant d'édifier de telles sociétés."

Le Conseil Consultatif de la situation de la femme au Canada souhaite de plus en plus la participation de toutes les femmes et des gouvernements pour qu'en 1980, à la deuxième conférence internationale de la femme, il ait fait UN PAS EN AVANT.

C'est dans cet esprit et conformément aux objectifs définis à l'occasion de la conférence internationale sur le statut de la femme, tenue à Mexico en 1975 qu'Actuelle a eu lieu.

Plusieurs membres du CCSF responsables des différents dossiers ont participé aux discussions.

En plus d'une recherche de participation, il s'agissait de combattre un certain laisser-aller qui s'est emparé de bien des énergies après l'Année internationale de la femme.

Il s'agissait de présenter un éventail, si incomplet soit-il, des choses que les femmes font, pourraient faire, devraient faire, tout en les mettant au courant des mécanismes existants et susceptibles de les aider.

C'est à Montréal, que la chose était tentée une première fois.

Madeleine Gariépy-Dubuc

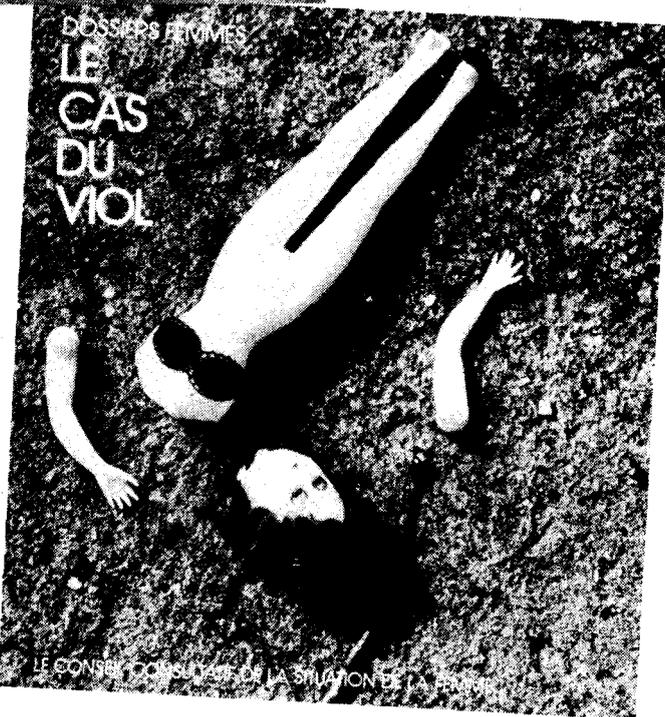
(extrait d'un article paru dans le *Suburban*)

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

Nos *Dossiers Femmes* ont été conçus en vue d'éclairer le plus grand nombre possible de lecteurs sur quelques domaines où les inégalités sont flagrantes. Plusieurs de ces questions sont complexes et très peu comprises, souvent parce que les valeurs sociales qui s'y rattachent évoluent rapidement. Les *Dossiers* ne traitent que de quelques sujets parmi d'autres qui sont aussi importants. Vous pouvez obtenir gratuitement du CCSF les

rapports de recherche sur lesquels ils sont fondés.

Au cours de l'histoire, l'égalité n'a jamais été obtenue aisément. Les changements se font à coup de revendications et à force de persévérance. Chacun de nous doit travailler à faire de l'égalité une réalité. Ces questions nous touchent de près et c'est à nous, hommes et femmes, de nous renseigner sur ce qui se passe et de nous faire entendre.



La FFQ souligne l'urgence d'une politique du logement pour les personnes âgées

Le droit de tout Québécois à un logement convenable, aussi bien pour les personnes âgées que pour tous les autres segments de la population, exige une politique du logement pour le troisième âge reflétant les besoins de la société urbaine d'aujourd'hui, affirme le Conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec.

Dans un mémoire rendu public hier à l'occasion du lancement du programme concerté d'activités "L'âge et la vie", le Conseil note qu'il est prioritaire que les différents paliers de gouvernement aient une politique rationnelle et plus efficace. Soulignant sa conviction que l'hébergement représente une ultime solution, le Conseil de Montréal de la FFQ recommande:

- o que l'on accélère la construction de logements à prix modique, de types variés;

- o que l'on assure l'implantation de services complémentaires adéquats: centres de jour, centres locaux de services communautaires (CLSC), services à domicile;

- o que l'on soutienne et favorise, en faisant respecter les normes établies, des centres d'hébergement plus hospitaliers et plus humains, avec soins professionnels qualifiés et où seules sont acceptées des personnes non autonomes;

- o que l'on diffuse toute l'information sur les programmes d'habitation, tels que programmes de construction, de conservation et restauration des logements existants;

o que l'on considère la possibilité de créer un Centre de la vieillesse.

Ce mémoire sur "les personnes âgées et le logement à Montréal" a été préparé pour Habitat 76 et présenté au groupe de participation des organismes non-gouvernementaux canadiens. Il a également été remis au Secrétariat d'Etat et distribué à tous les députés québécois.

Selon une étude statistique sur la population âgée de Montréal et des municipalités environnantes préparée par Pierre Bouhard, du Centre de sondages de l'université de Montréal, que l'on trouve en appendice au mémoire de la FFQ, les personnes âgées ont tendance à se concentrer dans différents secteurs du territoire, ce qui devrait entraîner une mise sur pied de services adéquats.

Ainsi, quatre villes situées selon un certain axe ont plus de 10% de leur population au-dessus de 65 ans: Mont-Royal, Outremont, Westmount et Verdun. Celles-ci sont entourées par trois autres villes. De plus, elles sont toutes plus ou moins éloignées du centre: ce sont des "villes de banlieue".

Les districts électoraux viennent préciser l'axe dessiné par les quatre villes "vieilles" en constituant un "bloc" et vérifient l'hypothèse souvent énoncée, à savoir que les personnes âgées se concentrent dans certains quartiers. En effet, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Saint-Jacques, Saint-Henri, Sainte-Marie, Verdun et Westmount contiennent une forte concentration de la population âgée (9.7% et plus).

Un autre groupe assez important se situe au-dessus de la moyenne provinciale (6.8%).

Ces districts sont limotrophes des premiers et forment une sorte de ceinture (brisée par endroits) autour de ce centre. Ils ont plus de 6.8 et moins de 9.7% de leur population au-dessus de 65 ans. Ce sont Ahuntsic, Saint-Denis, Lafontaine, Laurier, Gamelin, Rosemont, Hochelaga et Lachine. Ceux qui restent ne descendent pas en-dessous de 3.8%: ils sont plus éloignés du "bloc" et sont des districts en pleine expansion démographique.

Un tel choix de lieu de résidence de la part des personnes âgées tient à plusieurs facteurs, note Pierre Bouhard: la personne âgée demeure dans ce secteur depuis longtemps et ce n'est pas à 60 ans qu'elle va changer ses habitudes; la personne âgée, tout au long de sa vie, a fait des économies. A l'âge de la vieillesse, elle peut dans plusieurs cas se payer le luxe d'un lieu de résidence un peu plus huppé qui se situera en banlieue ou dans un secteur résidentiel plus ou moins éloigné du centre-ville (Saint-Lambert, Westmount, en sont des cas frappants).

Si la vieillesse est un aboutissement, souligne le sociologue, la personne âgée peut s'attendre à trouver dans le secteur résidentiel qu'elle a choisi les services nécessaires à ses besoins, et surtout si un certain nombre de personnes âgées se retrouvent dans un même endroit. Ceci vaut autant pour la personne indépendante que pour la personne en institution.

RAPPORT DES CONSEILS RÉGIONAUX

Québec: *divorce*

Montréal: *formation des bénévoles*

"QUESTIONNAIRE-RÉSUMÉ"

à partir du document de travail sur le divorce présenté par la Commission de réforme du droit du Canada.

préparé par

le Conseil régional de Québec de la Fédération des femmes du Québec.

"En raison de la nature même des questions soulevées dans le document, la Commission compte sur **les commentaires du grand public** afin de lui venir en aide dans la

rédaction de son rapport définitif en la matière, qu'elle doit déposer auprès du ministre de la Justice. **C'est pourquoi elle prie tous les intéressés de bien vouloir lui faire connaître leurs opinions**".(1)

La "Commission de réforme du droit du Canada" conclut: "Lorsqu'il y a rupture d'un mariage, tous les membres de la famille éprouvent de grands problèmes émotifs et font face à un avenir incertain. Il est peu probable que la rupture du mariage et que le divorce se fassent jamais sans heurts, mais il n'y a aucune raison pour que les lois et les procédures exacerbent ces problèmes. Le régime actuel de divorce au Canada repose sur la notion de faute.

On peut le constater par les motifs de divorce et les procédures contradictoires utilisées pour régler les conflits des époux en instance de divorce.

Si les problèmes de la rupture du mariage doivent être résolus de façon constructive, la réponse ne réside pas dans l'imposition de lois restrictives sur le divorce, mais plutôt dans une **meilleure utilisation des services de conciliation et de consultation** pour encourager la compatibilité des époux, et **dans les mesures de bien-être social** pour diminuer le traumatisme financier constituant une menace à la stabilité du mariage. Cependant, il faut repenser le régime et le processus de divorce **afin de promouvoir une plus grande justice et de diminuer l'angoisse engendrée par la dissolution du mariage**. Le tribunal saisi d'une requête en divorce ne doit plus servir de champ de bataille éventuel pour les époux et nous devons nous départir d'un régime fondé sur la notion de faute et qui provoque un échange d'accusations et de contre-accusations récriminatoires. D'abord et avant tout, nous devons prendre les **mesures nécessaires pour assurer le bien-être des enfants de parents en instance de divorce** ainsi qu'un réaménagement financier juste et équitable entre les époux.

Par conséquent, il faut réviser les principes juridiques touchant aux droits des parents et des enfants ainsi qu'aux droits et obligations économiques des époux. Plus important encore, des procédures innovatrices doivent être imaginées afin de favoriser le règlement constructif des questions soulevées lors d'un divorce. La mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce document de travail devrait, idéalement, être entreprise dans le cadre d'un tribunal de la famille à juridiction intégrale."

I- LE DIVORCE: UNE RÉALITÉ

1) La société ne devrait-elle pas voir le divorce comme étant la conséquence plutôt que la cause de la rupture de la vie commune?

Oui Non
79 1

1- Non seulement le divorce est la solution la plus logique mais souvent la moins dévastatrice.

2- Ni une conséquence ni une cause mais un cheminement sensé face à l'incapacité des époux de continuer une vie commune.

3- Divorce actuel ne fait que consacrer incompatibilité et mésentente.

2) Les mauvais mariages ne détruisent-ils pas plus la famille que le divorce ne le fait?

Oui Non
67 4

1- Dans certains cas, le divorce apporte une certaine paix aux enfants.

2- On a parfois vu des familles retrouver la joie de vivre, après un divorce.

3- Si cela devenait possible que la rupture soit faite d'une façon amicale au lieu d'un **champ de bataille** physique ou psychologique.

4- "Mauvais mariage blessé, divorce détruit ce qui reste."

5- Le divorce permet autres possibilités qui peuvent s'avérer bonnes pour les enfants.

6- Un mauvais mariage peut dans certains cas être traité et amélioré alors qu'un divorce ne le peut.

7- Plus important de connaître des parents comme deux personnes séparées mais épanouies plutôt que deux personnes haineuses qui donnent une mauvaise image de la famille.

3) Serait-il possible de sauvegarder le mariage en donnant aux conjoints des services de conciliation et de consultation disponibles au tribunal?

Oui Non
66 6

1- À ce stade, "sauvegarder" est un bien grand mot; mais on pourrait les aider au moins à réussir leur divorce.

2- Rendu à étape divorce, souvent on ne veut plus rien savoir.

3- Cela permettrait peut-être à deux personnes de pouvoir se quitter humainement et décemment à **un moment si important** dans leur vie.

4- Ne serait-il pas temps de prévoir une formalité légale de mariage à l'essai (pourrait être même obligatoire) mariage provisoire.

5- Peut-être la qualité, l'expérience du personnel de ces services pourraient avoir une très grande importance.

6- Dans la plupart des cas, il serait trop tard.

7- Ces services devraient être mis gratuitement à la disposition du public de façon permanente, de telle sorte que les intéressés s'en prévaudraient avant que la détérioration des rapports soit trop avancée.

4) D'après vous, à l'heure actuelle, les raisons qui provoquent le divorce ne sont-elles pas très souvent le résultat de l'évolution différente des époux et de leur inaptitude à s'adapter mutuellement aux réalités nouvelles?

Oui Non
54 9

1- Oui dans une très large mesure; il faut aussi tenir compte des autres facteurs, c'est très important, par exemple:

- les difficultés financières
- l'état physique ou mental des époux
- les problèmes d'alcool
- les manques de dialogue, de communication, d'attentions et aussi **instabilité de la société environnante**.

2- Plus un échec de parcours qu'un échec personnel.

3- On ne réfléchit pas assez avant le mariage sur les véritables responsabilités que cela entraîne (autant vis-à-vis des conjoints que vis-à-vis des enfants).

4- Souvent des époux veulent trop vivre une "vie individuelle" en compagnie d'un autre.

5- Souvent les hommes se servent de leur statut d'hommes mariés pour mieux vivre une vie de célibataire.

II- LE DIVORCE FONDÉ SUR LA NOTION DE FAUTE

Le divorce par consentement mutuel est considéré comme incompatible avec l'institution du mariage. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, seul un "délit matrimonial" ou la séparation de fait pendant une certaine période peuvent entraîner la dissolution du mariage. L'adultère et la cruauté mentale sont les motifs les plus souvent invoqués, mais encore faut-il les prouver.

5) D'après vous, le divorce à l'avenir devrait-il être encore fondé sur la notion de faute (adultère et autres causes) impliquant par le fait même un innocent et un coupable?

Oui Non
21 52

1- La notion de faute est basée sur le sadisme de la société. Celle-ci jouit du spectacle du dévouement de deux êtres en difficulté et du succès du plus rusé, souvent le moins honnête, dont une certaine presse s'enrichit.

2- Pourquoi dans tout accident de parcours, y aurait-il un coupable?

3- Le divorce devrait aider à orienter l'avenir et être le moins possible un retour inutile vers le passé.

4- La notion d'accusateur et d'accusé est affreusement pénible. La situation émotionnelle est déjà assez difficile à vivre pour les deux conjoints. Cette notion de faute tend à briser toutes relations futures qui s'avèrent nécessaires quand il y a des enfants; je trouve cela inhumain.

5- La faute actuellement est odieusement inventée dans bien des cas.

6- Pour moi dans tout accident de parcours, il y a un coupable.

7- Un divorce ne pourrait-il pas être un geste d'adulte? Pourquoi nous oblige-t-on à nous relancer la balle?

6) Etes-vous d'accord que le divorce basé sur la "notion de faute" rend les époux adversaires et donne lieu à des accusations et contre-accusations récriminatoires?

Oui	Non
68	7

1- On détruit les sentiments qui pourraient encore exister après le divorce.

2- On accentue un climat d'agressivité qui malheureusement déteint sur les enfants — ce sont eux les victimes — "J'ai accepté d'être injustement accusée afin que mes enfants ne subissent pas la suite des contre-coups d'une contre-accusation."

3- Il n'y a pas seulement la notion de faute, il y a aussi tout le processus judiciaire qui met les époux dans une situation d'adversaires.

4- C'est évident; c'est cela qui fait le plus de tort aux enfants, ils sont maintenant en face de deux parents, accusateurs, accusés, condamnés... tous des termes que l'on applique aux criminels!!

7) "Il n'est pas rare que les questions contestées de la garde des enfants soient débattues sur la base de prétendue conduite immorale de l'un des époux plutôt que de sa capacité d'être un parent affectueux". (2) Que pensez-vous de cet énoncé?

Oui	Non
16	2

1- Il serait préférable de voir lequel des deux conjoints peut maintenant le mieux aider les enfants avant de les jeter dans les bras de celui qui gagne le concours.

2- Quand les deux personnes du couple ont été de bons parents, elles ne devraient pas être punies parce qu'elles connaissent des difficultés de couple.

3- Comment définir en 76, moralité ou immoralité? Lequel des deux parents, a une largeur d'esprit, (ou une étroitesse d'esprit) qui peut modifier le jugement de l'enfant par rapport à moralité?

4- Actuellement en cours on ne s'informe même pas si les parents comme vous le dites, ont une **qualité** d'affection!!!

5- Une conduite immorale d'un des parents est sûrement déplorable pour l'enfant. La capacité d'un parent "affectueux" si importante soit-elle, pour l'équilibre affectif de l'enfant, doit aussi s'allier au jugement, courage, discernement du parent sans oublier capacité de pourvoyeur.

6- L'enfant a besoin de sécurité, de calme autant que d'affection. La garde de l'enfant devrait être attribuée au parent le plus compétent comme éducateur. Souvent la soi-disante immoralité a été provoquée par des circonstances accidentelles, dues aux relations incomprises chez le couple, sans que la personne accusée d'adultère soit une personne immorale.

7- Qui du juge ou de l'avocat a des critères infaillibles pour décider de celui qui possède les qualités de parent moral ou affectueux? C'est ici à mon avis que devrait intervenir un conseiller psychologique secondé par toutes autres personnes compétentes en la matière, reconnues capables de déterminer la capacité émotive ou affective de celui qui devrait avoir la garde des enfants.

8- C'est vrai. Il me semble que la garde des enfants devrait être attribuée au parent le plus proche des enfants. Les juges devraient cesser de l'attribuer d'office à la femme. Dans certains cas, elle pourrait être également partagée et dans d'autres, les pères sont plus aptes à obtenir cette garde.

III- PROCÉDURES

"Le régime de la procédure du divorce doit être reformulé afin de promouvoir une équité maximale et une humiliation minimale lors de la dissolution judiciaire du mariage. Il y a un besoin **urgent** de procédures flexibles, informelles et investigatrices qui devront viser à une solution constructive." (3)

8) Le déroulement actuel des procédures telles que: attentes prolongées dans les corridors du Palais de Justice, dans la salle d'audience publique, la présence d'étrangers (journalistes et curieux), le climat sévère des lieux, pourrait-il être amélioré? Avez-vous des suggestions?

Oui	Non
26	3

1- Le déroulement actuel des procédures demande l'avenir des changements radicaux, ex.: référer le cas de divorce où il y a des enfants, au Tribunal de la Famille.

2- Trouver et mettre des mécanismes qui aideraient à dédramatiser le divorce et à déculpabiliser socialement les divorcés.

3- Une attitude humaine sinon charitable de la société permettrait d'apporter aisément des correctifs à la situation.

4- Toutes les procédures de divorce sont actuellement trop pénibles. Il faudrait trouver un processus plus souple et moins austère. Essayer de dissoudre un mariage avec plus de quiétude, aidé par un climat de bureaux privés fonctionnellement conçus pour le divorce.

5- Le Palais de Justice n'est pas une salle de spectacle! Éliminer les curieux, les journalistes, les étrangers, en somme le huis-clos obligatoire.

6- Tout le système de l'administration du Palais de Justice devrait être repensé. Les salles devraient être organisées différemment afin que le juge ne soit pas assis sur un piédestal afin que l'on puisse avoir des procédures plus informelles. Il devrait y avoir aussi des salles d'attente distinctes afin de ne pas avoir à se côtoyer pendant deux, parfois trois heures.

Trouver aussi un moyen pour que les gens (conjoint et témoins) ne soient pas tous convoqués à la même heure, soit ordinairement 10 heures du matin, mais dans la mesure du possible à des heures différentes. (Ce qui augmente considérablement les honoraires de l'avocat).

Le système de l'information du Palais de Justice pourrait être aussi mieux développé afin de renseigner plus adéquatement les gens lorsqu'ils se présentent.

7- Un divorce ne devrait pas être **jugé** mais **réglé** devant notaire. Deux personnes adultes pourraient aussi résilier un contrat sans faire tant de tort aux enfants.

8- Tant de pompes et de joies quand une vie à deux commence. Sans être renversé, le processus pourrait au moins être plus souple et moins austère; c'est déjà si dur et si difficile de divorcer!

9- Tribunal de la Famille où les avocats et les juges seraient spécialisés en matières familiales. Ces personnes pourraient s'adjoindre des psychologues, médecins, psychiatres, travailleurs sociaux, etc...

IV- BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

"Au Québec, un service psycho-social a récemment été adjoint à la Chambre d'expertise de la famille de la Cour supérieure. Ce service est déjà en vigueur à Montréal et sera introduit dans d'autres régions de la province aussitôt qu'il aura été perfectionné dans la région métropolitaine. Le service psycho-social se compose de spécialistes du mariage, de la consultation familiale et du bien-être des enfants. À la demande du tribunal et sur consentement des parties, l'équipe multidisciplinaire rencontre les enfants ainsi que toutes les parties intéressées et procède à une évaluation suivie de recommandations relatives à la garde des enfants lors d'un divorce ou d'une séparation de corps". (4)

9) Aussitôt que des procédures en divorce sont prises, ne faudrait-il pas que les tribunaux et la société puissent aider les parents et les enfants à s'adapter à cette vie nouvelle qui sera désormais la leur?

Oui	Non
68	1

1- Tous les services de thérapie conjugale sont à conseiller en pareil cas.

2- La société regarde les divorcés d'un oeil encore trop accusateur, comment en attendre une aide?

3- Demande de l'expérience, de la compréhension et des connaissances de la part de ceux qui veulent aider.

10) A ce sujet, y aurait-il lieu de rendre disponibles les services de consultation psycho-sociaux dès l'institution des procédures pour assurer une meilleure adaptation des enfants à ce changement de vie?

Oui	Non
68	1

1- "Je suis complètement en faveur de ceci. J'avais demandé moi-même que mes enfants soient vus par un psychologue; au moment où nous traversons une période si difficile, il me semblait important de connaître l'opinion des enfants et d'en tenir compte. Malheureusement, mon mari s'est opposé à cela et les enfants n'ont reçu aucune aide. Je ne comprends pas que la voix du père soit aussi prédominante en 76! Il me semblait très important que mes sept enfants soient aidés et cela même si l'un des deux parents se sent menacé par ces procédures".

2- Oui quand cela s'avère nécessaire. Ceci peut être aussi parfois dangereux pour l'équilibre de l'enfant, qui à la suite de cette aide psychologique pourrait se sentir marginal par rapport aux structures sociales du système actuel.

3- Ces services seraient très importants. Il faudrait essayer de sauver les enfants des couples de divorcés.

4- Avec un personnel qualifié et surtout humain.

5- Oui car ce sont les enfants qui sont les plus traumatisés — quoi leur dire? Comment leur apprendre?

V - LE DROIT DU SOUTIEN.

"On ne considère plus le certificat de mariage comme une licence permettant à l'ex-épouse de récolter un soutien permanent de son ancien mari. La responsabilité de la rupture du mariage et l'inconduite conjugale devraient être exclues de toute détermination judiciaire du droit de soutien entre époux.

Seuls les besoins et ressources des parties devraient être considérés: le mariage en soi ne confère pas un droit ou une obligation de soutien après le divorce, une personne divorcée doit subvenir elle-même à ses besoins."

Le droit au soutien peut naître de besoins raisonnables tels que:

- La répartition des rôles au cours du mariage.
- L'accord exprès, ou tacite, suivant lequel l'un des époux assurera le soutien de l'autre.
- Les accords intervenus quant à la garde des enfants du mariage au moment du divorce.
- L'incapacité physique ou mentale de l'un des époux affectant sa capacité de subvenir à ses propres besoins.
- L'incapacité pour l'un des époux d'obtenir un emploi rémunéré.

L'obligation de soutien au moment du divorce a **pour but** de fournir à l'époux bénéficiaire une aide financière pendant la période de transition qui va de la dissolution du mariage jusqu'au moment où la personne peut pourvoir à ses propres besoins elle-même.

Le soutien entre époux et le soutien des enfants sont intimement liés à la répartition équitable des biens au moment du divorce.

Chaque époux est en droit d'obtenir une juste part des biens appartenant à l'un ou l'autre au moment du divorce ou de la rupture du mariage. Nous recommandons que le tribunal saisi d'un divorce ait la discrétion de diviser et de séparer les biens sans tenir compte du titre ou de celui qui les a payés et ceci afin de promouvoir une justice économique entre les époux en instance de divorce.

La mise en oeuvre de ces principes éliminerait le parasitisme des pensions alimentaires tout en fournissant la protection financière nécessaire aux époux se retrouvant chacun de leur côté sur le marché du travail.

De plus, ces principes affirmeraient une philosophie d'égalité de droit, de chances et d'obligations pour les deux sexes, ce qui constituerait une base solide pour les mariages à venir." (5)

11) Etes-vous d'accord avec les nouveaux critères de la commission sur les "droits de soutien" aux époux?

Oui	Non
69	9

1- Plusieurs acceptent ces nouveaux critères, d'autres les trouvent injustes.

2- Je pense qu'il faudrait tenir compte des ressources et des possibilités de chacun.

3- Oui car l'exploitation du divorce devrait cesser; pour certains professionnels, cela devient rentable et même lucratif.

4- L'argent ne fait pas le bonheur, mais aide à supporter le malheur.

5- Lorsque l'on parle de "droits de soutien", il ne s'a-

git pas pour les conjoints de devenir l'assureur de l'assurance-chômage d'un des conjoints, mais assurer à l'autre la possibilité, en tenant compte de son âge, de vivre à peu près sur le même pied que l'autre.

6- Oui, mais attention une femme dans la quarantaine n'ayant pas travaillé depuis 20 ans aura peut-être beaucoup de mal à se trouver du travail. Il faut aussi penser au choc émotionnel des enfants divorcés qui du jour au lendemain se retrouvent seuls en l'absence des deux parents.

12) ...Ainsi que sur la répartition équitable des biens au moment du divorce?

Oui
64

Non
5

1- Il faudrait tenir compte des ressources et des possibilités de chacun.

2- Attention de ne pas nuire à la "poule aux oeufs d'or" c'est-à-dire l'entreprise, le petit commerce, etc... Les deux conjoints **pourraient être perdants.**

3- Je pense qu'à la rupture, on doit tenir compte que des biens acquis depuis la période de la vie commune, meubles, maison, auto, etc..., en tenant compte des nouvelles responsabilités de chacun.

Les biens qu'ils possédaient en propre au moment du mariage ou qu'ils ont acquis pendant le mariage, soit par succession ou autrement (à titre personnel) devraient continuer d'appartenir à la personne concernée.

4- Que faire des dettes de l'un, de l'autre ou des deux?

5- En effet, il me paraît très injuste qu'un homme conserve tous les acquis pendant la vie commune du couple. Souvent la femme se retrouve sans rien de matériel et ce qui a été acheté l'a été grâce au travail des deux (soit travail à la maison, soit sur le marché du travail). Quand le couple était jeune, la femme s'est souvent privée afin d'amasser **pour les deux** un peu de sécurité financière.

13 a) Les droits de visites et de correspondance des grands-parents avec leurs petits-enfants, même si les parents s'y opposent sans motif grave.

Oui
32

Non
4

1- L'enfant a besoin de grands-parents pour conserver ses racines avec le passé.

2- Si les grands-parents ne nuisent pas à l'harmonie des relations parents - enfants.

3- Les enfants vont souvent se jeter dans les bras des grands-parents.

4- Normal d'accorder aux grands-parents le droit de voir leurs petits-enfants ou de correspondre avec eux.

5- Si les parents s'opposent, je dis non, car l'important c'est d'empêcher les enfants d'entendre médisances et calomnies sur l'un ou l'autre des parents, quand ils sont jeunes; mais à long terme, les grands-parents m'apparaissent nécessaires à tout enfant.

6- Les grands-parents font partie de la famille même s'il y a divorce. En cas de remariage, le cadre de la famille ne fera que s'agrandir, c'est très important pour les enfants.

7- Il y va de l'intérêt des enfants de garder des relations familiales. C'est aux enfants en âge de le faire, de décider s'ils veulent voir leurs grands-parents. S'ils sont trop jeunes, on devrait recourir à l'avis des parents s'ils désirent recourir à des services psycho-sociaux.

8- Nous ne croyons pas que les grands parents devraient avoir de tels droits.

13 b) Doit-on tenir compte de l'âge, de la scolarité et du recyclage de l'épouse appelée à retourner sur le marché du travail?

Oui
46

Non
1

1- Dans les limites raisonnables.

2- Ceci est très important. Nous faisons face à une dure réalité.

3- Tenir compte de sa motivation et de ses besoins surtout si la femme a passé la trentaine avancée. C'est très difficile après un divorce, de s'adapter au nouveau climat du milieu de travail, ordinairement plus jeune et moins accessible pour elle.

4- Oui, car bon nombre de maris ont exigé de leur femme qu'elle reste au foyer pour s'occuper du domicile conjugal. Il faudrait en tenir compte, elles pourraient avoir droit à une période de recyclage (surtout si elles n'ont pas assez de scolarité) payée par le conjoint. C'est ordinairement la femme qui est le plus pénalisée financièrement quand il y a divorce.

5- "La femme est presque toujours trop bouleversée psychologiquement pour se recycler ou travailler immédiatement après l'obtention d'un divorce. Une période de deux ans devrait être accordée si elle le désire avant de l'obliger à se recycler ou à travailler". (D'accord avec ceci presque à l'unanimité, un groupe de femmes appartiennent à une société de familles monoparentales.)

6- Beaucoup de femmes ont de la difficulté à se recycler. Pour des raisons diverses si elles ont laissé tomber leur profession ou métier, quand elles se sont mariées; elles ne peuvent plus exiger un salaire qui leur permettrait de vivre au même niveau social que leur mari. Il faudrait y réfléchir avant que l'on exige quoi que ce soit, d'elles. On pourrait peut-être ajouter que lorsqu'il n'y a pas d'enfant mais que l'épouse s'est occupée du domicile conjugal à temps plein pendant toute la durée, du mariage, qu'elle devrait peut-être pouvoir avoir droit à une pension alimentaire basée sur ces critères dans la mesure où l'on pourrait faire la preuve que c'est à la volonté de l'époux qu'elle a été placée dans une telle situation (groupe d'avocats).

OBSERVATIONS PERSONNELLES:

1- Divorce — Etude nécessaire quelles que soient nos conceptions religieuses ou sociales. Beaucoup d'entre nous doivent y faire face personnellement, dans leur famille ou dans leur entourage assez proche.

L'accroissement du taux des divorces, indépendamment de la facilité accrue d'y avoir recours, n'est qu'un phénomène de perturbation affectant les humains des deux sexes à l'échelle presque mondiale à la suite des changements apportés par la société industrielle. **L'équilibre** de l'homme ou de la femme est atteint. La vie conjugale est une composante de cet équilibre. Aussi ne faut-il pas céder la notion courante du mariage?

4- Beaucoup de jeunes devraient suivre des cours de préparation au mariage, à leurs futures responsabilités, revenir aux valeurs familiales dans notre société et devraient être évangélisés davantage.

10- Il est tout aussi important de réussir son divorce que sa vie à deux.

Si la loi, les procédures, la mentalité des juges et des avocats étaient changées, assouplies, nous en arriverions à montrer à nos enfants que ne pouvant vivre l'amour à deux, nous serions peut-être capables de vivre l'amitié, peut-être qu'on en arriverait à les sécuriser affectivement.

13 b) Qui est des deux, la plus pénalisée.

Tenir compte de la santé et surtout de l'état des conjoints après le divorce.

La plupart des divorcées se sentent incapables de recommencer des études avant une ou deux années à cause de leur état de bouleversement émotif et déprimé.

La Fédération des Femmes du Québec ainsi que ses associations félicitent la Commission pour son travail de réformes sur le divorce.

Une nouvelle dimension est née, où la femme au foyer comme au travail sera considérée comme un adulte ayant

égalité de droits... de chances et... d'obligations.

Espérons que le mariage fondé sur ces bases solides pourra se passer du divorce!...

(1) Commission de réforme du droit du Canada, document de travail no 13.

(2) Commission de réforme du droit du Canada, document de travail no 13.

(3) Commission de réforme du droit du Canada, document de travail no 13.

(4) Commission de réforme du droit du Canada, document de travail no 13.

publié dans le Bulletin du Centre de services sociaux Ville-Marie

THE CHILD IN NO-FAULT DIVORCE

The following article appeared in the Globe and Mail of Toronto on Thursday, July 15, 1976. It was written by Shirley Gibbon, a freelance journalist and former social worker.

If no-fault divorce does get approved by the federal Cabinet, will the children of those seeking divorce be better off? Will they benefit from the feeling the legislation seems to be striving for, that there has been no fault?

Certainly they may no longer have to hear how one parent cheated on another. It is to be hoped they will not be regaled with stories of one partner's disloyalty or another's guilt.

We are told that even custody, with the new law, will be awarded more equitably, that children may even have their own lawyers. Will that, however, take the sting out of having to be divided between those who gave you life?

Law reform may make divorce easier on the partners and thus indirectly on the children, but does legislation remove the pain from a still terribly emotional situation?

No matter the law, children are still the biggest losers in a divorce suit. And the children of divorce present problems to society that even in a changing world, where divorce itself has become acceptable, are still heart-rending in terms of human hurt and long-lasting damage.

When, as a social worker, I prepared reports that were submitted to the court to help determine custody, the kinds of thing that children in such cases had to endure became obvious. In the extreme, some parents would fight for a child even to the point of

physically pulling him apart. Generally, however, maligning of the other partner, bribery in order to win a child's affection, scenes at every visit and arguments over support money were part of what children living through this experience had to put up with.

Those, however, were part of my caseload, my professional duty. Of late, as the numbers of divorces increase and people I know and like become personally involved, I am somehow startled that these people react in the same classic manner that many of my cases did. Why did I expect them to be different?

There would seem to be a pattern that divorcing parents find themselves caught up in following. They may start out saying they are not going to let the breakdown in their relationship affect the children, but when they have to discuss money, or property settlement, when they have to deal with lawyers, often something happens to their good resolutions and nothing but their hostility and bitterness comes through to overwhelm those children they were resolved not to hurt.

This is not to say that a divorce cannot be handled with the best interests of the children given priority. Recently I had a conversation with a girl in her twenties whose praise of her stepmother was elaborate. Not only was this woman unresentful and generous about her husband's relationship with the children of his first family, she also actively encouraged it even after there were children of the second union.

The girl admits she presented grave problems at the time and it was only the patience of three and later four determined adults that made it possible for her to emerge from a

stormy adolescence without bitterness.

The foregoing, however, is usually the exception. And, while some parents are proving that things can run relatively smoothly for the children involved, many are incapable of handling this touchy situation without help.

Sometimes, for example, parents are so uptight about the separation, they cannot even raise the subject. Professionals know from experience that often, when a child is given no explanation, he will blame himself for what has happened to the two people he is most attached to. The subsequent damage to personality if the situation goes unexplained is obvious. The importance of the phrase "no fault" cannot be emphasized enough to the children.

Again, while you cannot legislate parents into behaving like caring individuals, rather than competitors, for the physical remnant of their union, there are ways in which people can be taught not to let their personal animosity spill over onto the children. When the need is obvious enough, surely a variety of means to help them could be evolved.

If the trend toward divorces in Canada continues and a much larger part of our own population consists of divorced people and their progeny then we're going to have to provide specialized services to help all of those involved learn to deal with this emotion-fraught situation. Something that goes beyond the letter of the law.

Law reform may make it easier for the divorcing partners, but what kind of social reform, education or specially tailored professional counselling is going to make divorce easier to bear for children, those who in the end are most affected by the split.

RAPPORT DE L'ÉTAT ACTUEL DU PROGRAMME DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

Le programme de perfectionnement des bénévoles au service des jeunes est dû à l'initiative du Comité conjoint pour la participation civique et l'action sociale, composé de représentantes de trois grands mouvements du Grand Montréal: la Fédération des femmes du Québec (Conseil régional de Montréal), le Montreal Council of Women et le National Council of Jewish Women, section de Montréal. Le programme entreprend sa deuxième année.

Les objectifs de ce programme sont de recruter et de former des bénévoles qui pourront efficacement venir en aide à trois catégories d'enfants:

1. les enfants qui sont sous la protection de l'État: orphelins, enfants abandonnés ou maltraités, etc.;
2. les délinquants juvéniles;
3. les enfants qui vivent dans des conditions inadéquates, pouvant affecter leur bien-être, et qui pourraient bénéficier de programmes de prévention.

Le bénévole formé apportera sa contribution aux services existants en allégeant le fardeau du professionnel; il ajoutera à l'expérience de l'enfant une dimension personnelle et communautaire. De plus, la participation du bénévole à la ré-éducation attirera l'attention de la communauté sur les besoins spéciaux de ces enfants.

En décembre 1974, en dépit d'une publicité restreinte, 250 personnes s'intéressèrent à ce programme. Vingt-cinq personnes soigneusement sélectionnées furent enrôlées au cours qui débuta en mars 1975. Quinze autres candidates constituèrent un Comité de soutien qui dressa une liste inventaire et évaluative des ressources communautaires (éducatives, récréatives, culturelles, etc..) dans les différents secteurs du Grand Montréal.

Une soixantaine de bénévoles s'impliquèrent activement dans le programme global, soit comme bénévoles en formation, soit comme membres du comité de soutien ou du comité administratif. (Voir liste ci-attachée).

Les fonds pour le projet furent obtenus de Centraide.

Les candidates choisies pour la formation ont suivi, durant une année académique, quatre heures de cours par semaine (comprenant cours en français, groupes d'animation et révisions-synthèses) au Centre d'orientation et de réadaptation de Montréal. Elles suivirent de plus, une des deux sessions de formation par le groupe, les 21 et 22 novembre 1975 ou les 28 et 29 novembre 1975. Le taux de présence a été excellent, soit 82% aux 36 cours et aux sessions de fin de semaine de formation par le groupe.

Le cours de formation fut conçu et donné par Dr Jeanine Guindon, Ph.D., directeur du Centre d'orientation, aidée de l'équipe professionnelle multidisciplinaire du Centre.

La première année de formation eut pour but de familiariser la bénévole avec le développement du comportement humain, de la naissance à l'âge adulte. Par des situations et des expériences vécues avec l'adolescent, elle apprit à le comprendre et à reconnaître les aspects positifs de son comportement dans la recherche de son identité.

Dans le but de corriger le comportement anti-social du jeune délinquant, il est bon de souligner l'importance de construire sur les forces positives de l'individu, par

l'emploi des techniques d'intervention et d'observation dans les relations entre adulte-enfant et entre enfant-enfant.

Les bénévoles furent informées des ressources communautaires existantes au point de vue social: santé, bien-être, justice. Travailleurs sociaux, juges et officiers de probation vinrent leur expliquer le système et les lois protégeant le délinquant. Le rôle du bénévole oeuvrant dans la communauté et celui du professionnel furent clarifiés ainsi que le statut de l'enfant.

En plus des cours, les candidates ont consacré quatre heures par semaine à des stages dans des institutions, sous supervision professionnelle de l'agence et du Centre d'orientation.

Des rapports écrits furent exigés des étudiants durant la durée de leurs études, portant sur leur compréhension théorique du cours et sur l'application pratique de leur observation et des expériences vécues au cours des stages dans les institutions.

Il était bien entendu que le bénévole formé devait jouer un rôle complémentaire à celui du professionnel, par une observation intelligente et structurée. La responsabilité du bénévole était limitée à la situation dans laquelle il se trouvait et ne comportait jamais de responsabilité quant au traitement du patient.

Il a été convenu que, pour un an, ces personnes s'engageront à poursuivre leur service pendant un minimum de huit heures par semaine, après avoir complété le cours qui s'est terminé à la mi-février 1976.

Une évaluation professionnelle complète du projet est en préparation.

Vingt-et-une bénévoles dont 13 francophones et huit anglophones ont complété le cours avec succès et ont reçu leur attestation en mai 1976.

Les bénévoles en formation ont fait leurs stages pratiques dans les institutions suivantes:

A. CENTRES DE RÉ-ÉDUCATION

1. Centre Sainte-Hélène

Neuf bénévoles francophones ont aidé à préparer des jeunes à leur insertion sociale pendant qu'elles étaient encore sous protection et demeuraient en institution. Pour faciliter cette adaptation au monde extérieur, elles ont aidé ces jeunes comme suit:

a) à trouver une maison d'habitation convenable (leur apprenant à rédiger un bail, à organiser leurs finances, les familiarisant avec les lois contrôlant les loyers, etc.)

b) à trouver du travail (comment se présenter pour une entrevue, le fonctionnement de l'assurance-chômage, l'impôt sur le revenu, les services des banques, ce qu'ils doivent faire s'ils perdent leur emploi, etc.)

c) à organiser leurs loisirs (visites des magasins, des salons de coiffure, sorties culturelles et récréatives telles que théâtre, concert, musée, etc.)

2. Villa Notre-Dame-de-Grâce

Quatre bénévoles francophones s'occupèrent de l'insertion sociale des adolescents de cette institution; leur enseignant comment utiliser le transport en commun, les

aidant à localiser les membres de leur famille avec lesquels renouveler des contacts afin de recevoir leur visite aux jours déterminés, ou les visitant lorsque la famille ne pouvait le faire.

3. Marian Hall

Trois bénévoles anglophones ont travaillé avec des jeunes, les accompagnant à l'hôpital pour traitements, au "YMCA" pour des activités sportives ou les amenant faire des emplettes. Une bénévole a même enseigné un métier artisanal à un groupe de six filles.

B. CENTRES DE JOUR

Projet Avenue des Pins

Une bénévole anglophone y a enseigné un "hobby", i.e. la photographie.

C. MAISONS DE GROUPE

Summerhill

Une bénévole anglophone a enseigné à deux adolescents et les a aidés dans leurs devoirs de français.

D. INTERNAT DU CENTRE D'ORIENTATION

Deux bénévoles anglophones se sont occupées de sélectionner des films propres à stimuler l'animation de groupe. Elles ont aussi participé aux activités artisanales de l'Internat.

Les rapports de toutes ces institutions sont très positifs. Les bénévoles en formation sont priées de poursuivre leur oeuvre. Plusieurs institutions nous ont demandé plus

de bénévoles; toutefois, comme le programme en est à sa première année, le nombre de bénévoles est nécessairement limité.

La deuxième année du cours de formation a débuté le 11 mars 1976. Sur 221 personnes intéressées, 42 candidats ont été retenus. (Ce nombre est le double des candidats choisis pour la première année.)

Ces candidats, dont plusieurs sont de culture multiple, représentent une variété de milieux socio-économiques et différents niveaux de scolarité. Ces personnes viennent de Montréal, Fabreville, Saint-Vincent-de-Paul, Laval, Saint-Lambert, Boucherville, Saint-Sauveur, Longueuil, Côte Saint-Luc, Cité des Deux-Montagnes, Saint-Bruno, Iberville.

Sur 42 bénévoles, il y a 39 femmes et trois hommes; 36 francophones et six anglophones. L'âge varie de 18 à 62 ans. Tous ont été soigneusement sélectionnés à l'aide d'entrevues individuelles et de tests psychologiques. (Voir les formulaires d'application et d'entrevue ci-joints.) Tous sont très motivés et nous entrevoyons une année d'activités très enrichissantes.

Le comité administratif étudie présentement de nouveaux débouchés de placement pour les bénévoles formés ainsi que pour les bénévoles en formation. La demande pour ce genre de service complémentaire augmente au fur et à mesure que les professionnels dans les institutions prennent conscience de la compétence et de l'utilité du bénévole formé dans une société où les besoins d'une relation humaine intelligente sont si grands.

Laura Schwartzbein et Ghislaine Lallemand
Comité administratif

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT ANNONCE L'ADOPTION DE LA NOUVELLE LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE PAR LE PARLEMENT

La nouvelle loi sur la citoyenneté canadienne met en application plusieurs des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Mentionnons notamment les changements suivants:

— un étranger, époux d'une Canadienne doit désormais satisfaire aux mêmes exigences en matière de résidence qu'une étrangère, épouse d'un Canadien, soit trois ans.

— La mère, tout comme le père, peut maintenant demander la citoyenneté canadienne au nom de son enfant mineur.

— Au cours des deux prochaines années, la mère, tout comme le père, pourra demander la citoyenneté pour son enfant né à l'étranger, de mère canadienne aux termes de la présente loi sur la citoyenneté canadienne. Actuellement, les enfants nés à l'étranger ne sont reconnus citoyens canadiens que si leur père est canadien au moment de leur naissance.

— La nouvelle loi est plus équitable en ce qu'elle reconnaît aux enfants nés à l'étranger autant de droits à la citoyenneté qu'à ceux qui sont nés au Canada, puisqu'elle élimine, d'une part, l'exigence selon laquelle les enfants nés à l'extérieur du Canada doivent être inscrits dans un délai de deux ans et résider au Canada à l'âge de vingt-quatre ans, et qu'elle accorde, d'autre part, et sous certaines réserves, des droits à la citoyenneté aux personnes de la seconde génération née à l'étranger.

— Au chapitre de la reprise de la citoyenneté, les femmes qui ont perdu leur citoyenneté du fait de leur mariage avant 1947, peuvent désormais la reprendre automatiquement sur simple avis au Ministre, alors qu'elles devaient précédemment résider au Canada, remplir une formule de demande et prêter serment.

ASSOCIATIONS

YMCA

Pour plus de renseignements ou pour obtenir notre appui moral ou légal, si vous avez décidé d'employer votre propre nom, communiquez avec nous au Centre des femmes, YMCA, 1355 ouest, boulevard Dorchester, Montréal. Au téléphone: 866-9941, postes 44 ou 64.

La femme mariée et son nom de

naissance



**DOSSIER
DU
COMITÉ "LA FEMME ET SON NOM"
SUR
LE NOM DES ENFANTS
JUILLET 1976**

Le Comité "La Femme et son Nom" croit que la femme mariée doit utiliser son nom de naissance tout au long de sa vie sans devoir y ajouter ou prendre le nom de son mari. Et telle est la loi.

Beaucoup de femmes utilisent leur nom de naissance avec le nom de leur mari ou simplement le nom de leur mari parce qu'elles veulent s'identifier à leurs enfants. Le nom généalogique uniquement basé sur la descendance du père est vraiment discriminatoire à l'égard des femmes. Les familles qui ne sont composées que de filles sont ainsi dévalorisées.

La mère est pourtant la seule personne qui puisse prouver de façon évidente que l'enfant lui appartient.

Vu les orientations prises par le Comité sur le nom et l'identité physique de la personne humaine (Office de révision du code civil), les membres du Comité "La

Femme et son Nom" présentent leurs suggestions afin de permettre à la femme de s'identifier à ses enfants.

Suggestions pour la SECTION I du rapport sur le nom et l'identité physique de la personne humaine. (Office de révision du code civil - 1975)

ARTICLE I:

Toute personne humaine a un ou deux noms de famille et au moins un prénom.

Elle ne peut exercer ses droits et exécuter ses obligations que sous les noms et prénoms énoncés dans son acte de naissance.

ARTICLE II:

L'enfant porte le nom de sa mère ou de son père, ou le nom de sa mère et de son père ou vice-versa.

Lorsque la filiation paternelle n'est pas établie et que la mère désire donner deux noms à son enfant, celui-ci porte le nom de sa mère (celui de son choix) et l'un des noms de son aïeul maternel ou paternel.

Commentaires:

Nous croyons que le choix du nom de naissance doit permettre le respect du principe d'égalité des conjoints quant à la continuité des noms de filiation maternelle autant que paternelle.

Une identification par deux prénoms et un nom est d'u-

sage courant. Or, à cette forme nous suggérons d'ajouter la possibilité d'une identification par deux noms et un prénom. Cette dernière forme répond tout aussi efficacement aux exigences des nouveaux systèmes d'ordinateurs, de l'accroissement de la population et de la fréquence des

mêmes noms, que la première forme. En outre, elle a pour avantage de permettre un changement progressif dans la population, vers une juste attribution des noms de lignée maternelle et paternelle, sans bousculer les habitudes séculaires.

MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

Le thème de notre programme d'action pour l'année 1976-1977 est: LA FEMME ET LES MASS-MÉDIA.

Parce que ce programme sera réparti sur trois bulletins, notre démarche comprendra trois tranches, ou trois blocs, comme l'an passé. Chaque bloc aura un objectif particulier sur lequel nous aimerions attirer votre attention.

Premier bloc (Sept., oct., nov.)

Des projets POUR DÉCOUVRIR:

- ce que sont les mass-média
- et la place qu'ils occupent dans la vie de chacun.

Deuxième bloc (Déc., janv., févr.)

Des projets POUR APPRENDRE:

- à se protéger
- et à protéger les autres contre les dangers des mass-média.

Troisième bloc (Mars, avril, mai)

Des projets POUR APPRENDRE:

- à s'enrichir
- et à enrichir les autres, grâce aux mass-média.

La femme, un agent de changement dans l'Église.

A partir d'un Dossier, le Mouvement des femmes chrétiennes s'engage - Pourquoi poursuit-il l'action?

Le MFC se préoccupe de l'action laïque des femmes, plus particulièrement en milieu paroissial, de l'Alberta aux Maritimes. Au plan national, il travaille à la promotion de la Femme dans la société et dans l'Église avec le Comité des organisations féminines catholiques canadiennes, et au niveau international avec l'Union mondiale des organisations féminines catholiques. À Montréal, il est affilié à la Fédération des femmes du Québec, afin de mieux comprendre les problèmes de la Femme d'aujourd'hui et les suivre de près.

Nos équipes sont peu nombreuses, mais de plus en plus actives. Initiées à une technique de travail efficace, elles réalisent des choses plus concrètes dans le quartier, la paroisse, le diocèse.

Le MFC accorde une attention spéciale aux priorités pastorales du diocèse, ex.: les expériences de Chantier, la pastorale des distants, des femmes seules, des monoparentales, etc...

Partant de l'hypothèse que la situation de la femme dans l'Église appelle des modifications autant que dans la société, un groupe de 10 personnes, dont faisaient partie trois membres du Mouvement des femmes chrétiennes, s'est présenté au Conseil de pastorale du diocèse de Montréal au moment même où Mgr Paul Grégoire, archevêque, venait de communiquer au Conseil ses préoccupations quant aux rôles et aux ministères des femmes dans l'Église.

DES FEMMES PARTOUT

L'importance ou le rôle de la femme dans l'Église ne s'évaluent pas à partir de chiffres. Les considérations exposées dans la première partie du Dossier l'indiquent clairement. Cependant, autant il serait simpliste de mesurer l'influence de la femme par le nombre de "postes" occupés par des femmes dans l'organisation ecclésiale, autant il serait malhonnête d'ignorer certains faits sous prétexte que la question est plus large.

Il y a, dans le diocèse de Montréal, plus de 800 000 femmes catholiques. Au niveau des manifestations extérieures de la vie ecclésiale, on constate facilement qu'elles donnent le ton.

Le sondage de pratique religieuse de 1971 a montré clairement que l'assistance aux rassemblements dominicaux est constituée en moyenne de 60% de femmes.

Nous ne possédons pas de chiffres exacts au sujet du nombre de femmes inscrites dans les activités pastorales. Mais une chose est évidente. Dans les mouvements qui ne sont pas réservés en exclusivité soit aux hommes ou soit aux femmes, ces dernières sont ordinairement plus nombreuses et constituent souvent les deux tiers ou les trois quarts des effectifs. Pensons, par exemple aux chorales, aux équipes de préparation au baptême, aux

soirées de prières, etc. On aura beau expliquer ce phénomène en faisant appel soit à la disponibilité des femmes, soit aux contingences locales, le fait demeure: statistiquement la réponse des femmes est telle que, pour l'observateur, la vie quotidienne de l'Église se manifeste sous des visages de femmes.

Certains secteurs d'activité, comme l'éducation religieuse des jeunes recrutent surtout des femmes (catéchèse, comités de parents, etc.).

Bref, dans l'ensemble des manifestations de la vie de l'Église, les femmes se retrouvent majoritaires à peu près partout...

... ou presque

Toutefois, un autre fait demeure: si, au niveau des mouvements, les femmes ont un membership quantitativement plus considérable que celui des hommes, ce membership décroît (ou est limité) au niveau des activités de planification, d'administration ou plus simplement de direction.

Ignorons pour l'instant les lieux où la question masculin-féminin n'est pas la seule en cause. Dans les structures diocésaines ou romaines par exemple, il existe

d'abord une problématique clerc-laïc qui empêche de rendre significatifs les chiffres qu'on pourrait apporter pour parler du rôle ou de l'importance des femmes à ce niveau.

Les chiffres parlent

Proportion d'hommes et de femmes dans les
Conseils de pastorale de 34 paroisses

Total Femmes Hommes

<i>Nombre total de membres</i>	232	224	456
<i>Dans l'exécutif</i>	47	35	82
<i>Président ou animateur</i>	26	3	29
<i>Vice-président</i>	4	5	9
<i>Secrétaire</i>	3	20	23
<i>Trésorier</i>	0	3	3

- 36% trouvent que les femmes ne sont pas considérées à l'égal des hommes dans l'Église;
- 57.9% croient que les laïcs ont un rôle à jouer dans l'Église;
- 31.1% pensent que les prêtres ne demandent pas assez aux femmes ce qu'elles pensent et ce qu'elles veulent;
- 55.6% affirment que l'Église n'a rien à voir dans la limitation des naissances, que c'est une question personnelle;
- 41.2% disent qu'on peut être très bon catholique sans pratiquer;
- 27% constatent que les prêtres confient rarement des responsabilités aux femmes;
- 35.4% déclarent qu'avec les changements actuels, on ne sait plus où l'on s'en va dans l'Église.

À la question: "Si des femmes occupaient des postes de décision dans l'Église, est-ce qu'on aurait, concernant la limitation des naissances, les mêmes positions qu'actuellement?", 36.5% répondent qu'il n'y aurait pas de changement alors que 54.4% pensent qu'il y aurait changement dans les positions de l'Église. Et selon 49.5%, le Pape et les Évêques sont assez bien renseignés sur la situation de la femme, alors que 41.1% pensent le contraire. Concernant le clergé local, la critique est moins sévère. C'est 72.8% des répondantes qui disent que les prêtres sont compréhensifs vis-à-vis des femmes, tandis que 25.4% ne les considèrent pas assez compréhensifs.

Concernant la femme et le sacerdoce, la majorité est d'avis que de limiter l'accès au sacerdoce aux hommes représente une simple affaire de tradition dans l'Église (53%) qui ne repose sur aucune raison valable, alors que 46.4% pensent que la femme devrait pouvoir devenir prêtre et que 45.8% pensent que non.

Quelques réflexions à partir de l'Enquête

Extraits d'un *Bulletin du
Conseil du Statut de la Femme*

La première partie du document est constituée par un ensemble de textes qui évoquent les "grandes questions" relatives à la place de la femme dans l'Église. On vise

plus haut que le statut d'humbles servantes des hommes, de Dieu, et de leurs enfants...

Les femmes pourraient-elles exercer "le ministère"? Être prêtre? Confesser? Il semble impossible de l'envisager maintenant, à cause surtout des obstacles psychologiques et sociologiques (il y a peut-être quelques femmes qui veulent devenir prêtres, mais le besoin n'en semble pas ressenti par les fidèles, quand ils ne s'y objectent pas tout simplement).

Les obstacles théologiques ne sont pas insurmontables: la signification des textes sacrés n'est pas mysogine comme on l'a cru. Elle a été colorée par l'ensemble des conditions sociales et culturelles qui prévalaient dans les sociétés juives et par l'Occident catholique du Moyen Âge, lieux et période de la formation théologique et administrative de l'Église catholique.

À la lumière de besoins différents, le contenu de l'Écriture, les épîtres de Paul et les attitudes mêmes du Christ permettent de penser que la place des femmes dans l'Église n'est pas limitée en principe.

Le ministère n'est pas la seule ouverture possible: il serait aussi nécessaire de voir des femmes accéder à l'administration paroissiale, nationale, etc., mais aussi aux niveaux décisionnels en matière de dogme, tels que la Curie romaine, l'Office de révision du Droit canonique.

Comme conséquence d'une Église où les femmes ont si peu à dire, on remarque leur détachement: leur refus de plus en plus massif, et pas forcément conscient, de "christianiser" leurs enfants; le peu d'importance accordée à la position de l'Église en matière de contraception, quand elles en viennent à prendre une décision personnelle, etc.

La deuxième partie de l'enquête est très intéressante: elle révèle assez bien l'intérêt que les femmes portent à leur situation ainsi qu'à l'importance des stéréotypes charriés par divers médias. Au chapitre de la discrimination, 77% des femmes estiment qu'il n'y a aucune ou peu de discrimination... C'est dans le domaine du travail, des lois et des affaires que celle-ci est la plus sensible. L'aspect appartenance et discrimination dans l'Église, sans apporter de nouveau, nous montre avec des chiffres que la soumission est moins totale. Particulièrement lorsque 50% des femmes interrogées sur la contraception croient que "ce n'est pas l'affaire de l'Église" et que l'autre 50%, qui n'est pas d'accord, correspond au groupe le plus âgé de l'échantillonage.

L'enquête a été menée (scientifiquement) dans la région de Montréal. La courbe d'âge est légèrement supérieure à la réalité cependant. Elle nous apporte des données plus précises de l'influence socio-culturelle-religieuse québécoise sur les opinions des femmes pour qui la religion demeure une source culturelle essentielle.

La conclusion disant la présence simultanée d'images traditionnelles et progressistes s'explique par le fait que "promptes à juger sévèrement la situation globale, les femmes trouvent normales chacune des situations particulières".

La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE CONFÉRENCES a déjà donné le coup d'envoi pour la saison 76-77. Jusqu'à maintenant, il y a eu deux conférences, l'une donnée par soeur Cécile Marois, peintre, graveur et céramiste, la deuxième par Naïm Kattan, écrivain et critique littéraire. Voici la liste des causeries à venir:

LE MARDI 19 OCTOBRE,
à 13 heures 30
AU COLLÈGE
MARGUERITE-BOURGEOYS
4873 Westmount
ART MUSICAL: Conférence-concert
"Le romantisme musical"

HÉLÈNE PAUL — musicologue
FRANCINE CHABOT — pianiste

LE MARDI 9 NOVEMBRE,
de 13 h 30 à 20 h
CHEZ LES SOEURS
DU BON CONSEIL
65, boul. Dorchester est

ARTS PLASTIQUES: Exposition des
oeuvres exécutées par les membres

Responsables:
Mme M. Corriveau 653-4034
Mme G. Jodoin 677-3722

LE MARDI 23 NOVEMBRE
à 19 heures
À L'HÔTEL CHÂTEAU CHAMPLAIN
(salle de bal)
Soirée annuelle de la S.E.C.,
section Montréal
Dîner

ART DE LA DANSE: Spectacle

FRANK ET VICKI REGAN, champions
canadiens de danse sociale

"De la Valse au Paso Doble"

Responsable:
Mme H. Thibault 670-5343
Secrétariat: 849-0854

LE MARDI 14 DÉCEMBRE,
à 13 heures 30
À L'AUDITORIUM DE LA
BANQUE ROYALE

1, Place Ville-Marie

L'ART DANS LA VIE: causerie

FERNADE SAINT-MARTIN
Directrice du
Musée d'art contemporain

TÉMOINS DE NOTRE ÉPOQUE
LE MARDI 18 JANVIER,
à 13 heures 30
À L'AUDITORIUM DE LA
BANQUE ROYALE

1, Place Ville-Marie

QUALITÉ DE LA VIE INTÉRIEURE:
"A l'écoute de ceux qui ont donné un
sens à leur vie"

**RAYMOND BEAUGRAND-
CHAMPAGNE**
Réalisateur à Radio-Canada

LE MARDI 8 FÉVRIER,
à 13 heures 30
À L'AUDITORIUM DE LA
BANQUE ROYALE

1, Place Ville-Marie

QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE:
"Vivre et survivre"

LIZETTE GERVAIS
Animatrice à la radio et
à la télévision
Journaliste

LE MARDI 1er MARS,
à 13 heures 30
À L'AUDITORIUM DE LA
BANQUE ROYALE
1, Place Ville-Marie

QUALITÉ DE LA VIE MENTALE:
"L'économie mentale et l'équilibre
psychique"

VAIRA VIKIS FREIBERGS
Prof. agrégé de psychologie à
l'Université de Montréal

LE MARDI 22 MARS,
à 13 heures 30
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC
1700, rue Saint-Denis

**QUALITÉ DE LA VIE
INTELLECTUELLE:**
"Influence de la radio et de la télé-
vision sur notre époque"

SOLANGE CHAPUT-ROLLAND
Éditorialiste et commentatrice politi-
que

EN MARS OU AVRIL
Rencontre avec un invité

Responsable: Mme H. Lemyre
679-7169
Secrétariat: 849-0854

LE MARDI 19 AVRIL,
à 13 heures 30
À L'AUDITORIUM DE LA
BANQUE ROYALE
1, Place Ville-Marie

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT:
"L'écologie, une question de survie"

PAUL THIBAUT
Professeur de biologie

LE MARDI 17 MAI
VISITE DE SAINT-BENOIT-DU-LAC

QUALITÉ DE LA VIE SPIRITUELLE:
"Causerie sur la vie intérieure de
l'abbaye"

Responsable: Mme M. Planchard
273-5302
Secrétariat: 849-0854

LE MARDI 31 MAI,
à 12 heures 30
À L'HOTEL WINDSOR

Déjeuner de clôture
RÉSULTAT DU CONCOURS
LITTÉRAIRE

Responsable: Mme F. Lippens
932-7819
Secrétariat: 849-0854

Association des Veuves de Montréal Inc.

Devise "Rester Vivante"

Entraide sociale et Nouveaux Horizons

Un des buts de l'Association des
Veuves de Montréal Inc., consiste à
informer les personnes qui ont des
problèmes, à les diriger vers les or-
ganismes ou les services, en leur
donnant les renseignements dont elles
ont besoin.

S'il y a des dames intéressées à du
travail domestique ou dames de com-
pagnie, veuillez s'il vous plaît com-
muniquez avec les responsables:

Juliette Landriault	288-1574
bureau	273-6650
Idola Leclerc	276-3911

Ce texte a été écrit en 1970. Six ans ont passé et il est toujours d'une douloureuse actualité...

LA MÈRE CÉLIBATAIRE D'AUJOURD'HUI

De plus en plus l'on cherche à situer dans un cadre social, la personne qui devient mère sans le soutien immédiat du père et de la société. La mère célibataire est une personne qui défie inconsciemment les normes établies par la société.

Doit-elle en payer les frais toute sa vie?

Doit-elle accepter le rejet de sa famille, de son entourage et de tout le monde pour la conséquence d'un acte physiologiquement normal?

Et quelle doit être la réaction de la société en face de ce grand événement qu'est une nouvelle vie. Car si l'on réfléchit bien, c'est l'enfant qu'elle rejette. L'individu est de plus en plus affranchi dans l'expression de sa vie sexuelle. Cette liberté se manifeste dès la prise de conscience de son corps. Graduellement, il en arrive au besoin de l'acte hétérosexuel qu'il voit conséquent au cheminement qu'il a suivi.

Si en même temps, il n'a pu développer son sens de responsabilité il fera l'expérience de l'acte sexuel sans trop penser à ses suites.

Dans ces circonstances **c'est la fille qui en assume presque totalement les conséquences**, qui doit supporter ou accepter sa grossesse et faire des plans d'avenir pour son enfant. Malgré les obstacles qui se dressent devant elle, la majorité des mères désirent garder leur enfant. Ces personnes souvent douées de belles possibilités se voient empêchées de jouer leur rôle de mère qu'elles assumeraient possiblement avec succès si elles avaient plus de support de leur famille et de leur entourage. Quelle aide en effet peut-elle recevoir de la société? Cette dernière se montre-t-elle réaliste et responsable face à cette situation?

Légalement — le bill 48 — est venu modifier le code civil concernant les enfants naturels. S'il y a mort à la suite d'un accident ou autrement d'un enfant naturel ou d'un parent sur qui repose l'obligation alimentaire le bénéficiaire a droit de réclamer les dommages qui s'imposent au tiers responsable.

Le même projet de loi reconnaît aux parents l'autorité dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations envers leurs enfants naturels, notamment, au moment de leur mariage. La loi prévoit aussi que le mariage de l'enfant mineur naturel doit être autorisé par ses parents naturels qui ne l'ont pas abandonné de la même façon que le mariage de l'enfant légitime.

Ces nouveaux droits acquis et une certaine évolution de la mentalité, nous laissent croire encore à la phase de la cachotterie et de l'obligation tacite de confier l'enfant à l'adoption. Si la mère ose le garder, elle doit l'élever dans l'isolement pour ne pas être victime des préjugés sociaux. C'est à se demander si la société n'est pas complice et si elle n'aide pas l'individu à s'aliéner de son sens de responsabilité. Il est vrai cependant, qu'elle a essayé de prévoir pour la suivie de l'enfant en attirant l'attention des couples qui désirent l'adopter. Cette possibilité pour l'enfant se révèle d'ailleurs positive. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'enfant sera privé de sa propre identité et qu'il ignorera à tout jamais ses propres origines.

Par contre, plusieurs d'entre nous sont d'avis qu'il vaut mieux que l'enfant ne connaisse pas ses parents, d'abord pour prévenir une réaction négative chez lui et aussi parce qu'un bon nombre voit les parents naturels comme des êtres déçus. Si l'on constate que plusieurs parents légitimes et de bonne volonté faillissent devant la tâche de l'éducation de leurs enfants, l'on pourrait se demander où est la vérité. Je ne voudrais pas faire d'hérésie car je ne suis nullement contre les lois établies mais je suis toujours en faveur des amendements.

Ici, j'aimerais ajouter un passage du livre de Béatrice Marleau Cleirens **La Mère Célibataire et l'Inconscient**.

"La mère célibataire par son existence, par sa maternité assumée illégalement rappelle à chacun sa vérité. Par son acte elle expose que la nature humaine éclate parfois dans les règles instituées par la civilisation. L'être humain est plus complexe qu'il ne paraît et elle vient nous le dire, rappelant qu'il demeure en nous des désirs inavoués qu'elle a l'audace de réaliser puis d'afficher. C'est cela que la société veut ignorer en fuyant la mère célibataire."

Notre travail en tant que travailleurs sociaux consiste donc à fournir une aide professionnelle morale et matérielle à une célibataire aux prises avec une difficulté de grossesse hors-mariage. Nous l'aiderons à passer sa gestation de la façon la plus favorable; à lui trouver un refuge si elle doit quitter son milieu. Nous l'amènerons par des entrevues réflexives à prendre conscience de ses problèmes, de la façon de les aborder. Nous l'aiderons à clarifier ses sentiments face aux membres de sa famille à son ami et à son entourage. Nous l'informons au plan sexuel.

Nous l'aiderons à prendre la décision la plus favorable pour son enfant et la plus importante de sa vie de femme dans le but d'éviter la détérioration de ces deux êtres après tout.

Tout en laissant la mère faire librement son choix, nous nous devons de la rendre consciente de ses implications, qu'elle garde ou qu'elle confie son enfant. La décision dépend d'abord des ressources personnelles de la mère et aussi de son instinct maternel bien inscrit dans son individualité. Car il y a un bon nombre de mères qui sont convaincues que l'enfant leur appartient de premier droit et qui refusent de réfléchir sur la décision de le garder qui s'avère souvent négative parce qu'elle ne peut supporter les difficultés tant matérielles que psychologiques. Nous tentons d'aider la mère qui garde son enfant à s'intégrer dans son milieu, à lui faire accepter son statut de mère célibataire pour qu'elle puisse l'imposer à son entourage et avoir le support immédiat de sa famille si c'est possible.

Plusieurs de ces mères célibataires se voient limitées au plan économique. Elles sont de la difficulté à assumer leurs rôles de mère et de pourvoyeur. Si elle élève son enfant elle-même, elle se voit accorder une aide financière très minime et un avertissement de se débrouiller seule le plus tôt possible. Si elle doit travailler pour subvenir aux besoins de son enfant et aux siens, il ne lui reste souvent pas d'autre choix que de placer son enfant en foyer nourricier et pas conséquent, elle se place dans l'impossibilité d'établir une relation constante et chaleureuse avec son enfant. Nous avons quelques foyers-

pensions qui reçoivent la mère et l'enfant. Cette solution s'avère favorable à l'épanouissement de la mère. Elle lui permet de vivre une vie saine. Il n'est pas à conseiller que la mère s'isole et que sa vie ne se limite qu'à son enfant. Cette situation devient trop anxiogène et elle

a des répercussions néfastes sur le psychisme de la mère.

Il reste que cette ressource est encore très insuffisante. Elles pourraient bénéficier aussi de garderies qui sont encore à organiser pour les mères qui travaillent.

Il nous faut davantage développer

des ressources pour aider la mère qui garde son enfant. L'aider à remplir ses rôles pour que son fonctionnement social soit satisfaisant pour elle et la société.

JEANNINE M. TALBOT, t.s.p.

PUBLICATIONS

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme a publié sous le titre **LA FEMME CANADIENNE** les résultats d'une enquête sur les attitudes canadiennes à l'égard des questions touchant la condition féminine. Cette étude en deux parties avait pour but de définir l'attitude des Canadiens à l'égard de la condition féminine et de mesurer les changements d'attitudes qui se sont produits pendant l'Année internationale de la femme.

Vous pouvez obtenir des renseignements au sujet de cette publication au Bureau de la coordonnatrice Situation de la femme

63 Sparks
Ottawa — Ontario
K1A 1C3

TRAVAIL CANADA

Pour obtenir gratuitement les publications ci-dessous, il suffit d'écrire à l'adresse suivante:

Bureau de la main-d'oeuvre féminine
Travail Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa, Ontario
K1A 0Z2

1. Les femmes dans la population active
Faits et données (édition de 1975)
2. Rapport "Bureau de la main-d'oeuvre féminine '73" et les rapports des années précédentes s'ils ne sont pas épuisés
3. La législation touchant la femme en emploi
4. Bureau de la main-d'oeuvre féminine (brochure)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA

Pour obtenir gratuitement les publications ci-dessous, s'adresser à:

Direction de l'information
Santé et Bien-être social Canada
Edifice Brooke Claxton
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

1. Généralités
 - a) Les services de santé au Canada (annuaire)
 - b) La sécurité de revenu au Canada
 - c) Nouveaux horizons pour les Canadiens à la retraite
 - d) Document de travail sur la sécurité au Canada
2. Régime d'assistance publique du Canada
 - a) Les Canadiens veulent se renseigner sur la garde de jour des enfants — une bibliographie
 - b) Étude canadienne sur la garde de jour
 - c) La garde de jour — quel est votre choix?
 - Soins de groupe dans une garderie
 - Soins dans un milieu familial
 - d) Services de garde de jour — bibliographie

3. Planification familiale

- a) Fécondité et planification, renseignements à la portée des adolescents
- b) Fascicules en braille (Fécondité et planification, renseignements à la portée des adolescents)
- c) Situation actuelle de la planification familiale au Canada
- d) Planification familiale
- e) Survol de la planification familiale au Canada
- f) Documentation de planning familiale
- g) Projets de planification familiale/éducation sexuelle — 1973
- h) Affiches
- i) Recherche sur la planification familiale, la fécondité, l'avortement, l'illégitimité, et autres services — 1972-1973
- j) Recommandations: Première conférence nationale sur le planning familiale

MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION CANADA

Pour obtenir gratuitement les publications ci-dessous, s'adresser à:

Main-d'oeuvre et Immigration Canada
Service d'information
Édifice Bourque
305, rue Rideau
Ottawa, Ontario
K1A 0J9

- | | |
|----------------------------------------------------------|--------|
| 1. La compétence n'a pas de sexe | A-2100 |
| 2. En quête d'emploi? | L-1052 |
| 3. Quand la femme s'émancipe...
le CMC en fait autant | C-1005 |
| 4. Une carrière de clown, peut-être pas, mais... | Y-1044 |
- Prière d'indiquer le numéro de catalogue.

L'ÉGALE

P.O. Box 6471 Station A
Toronto, Ontario M5W 1X3

L'ENFANCE MALTRAITÉE ET NÉGLIGÉE

Rapport à la Chambre des communes du Comité permanent de la Santé, du Bien-Être social et des Affaires sociales.

Le bulletin de juillet du Conseil du statut de la femme reprend en partie le document présenté lors de Carrefour 75 sur **Ces femmes qui restent au foyer...**

"Elles sont plus d'un million, ces femmes qu'on étiquette encore comme sans profession parce qu'elles ont choisi de demeurer au foyer après leur mariage. Elles représentent 60% de la population féminine au Québec, ces fem-

mes qui ont voulu s'occuper plus directement de leurs enfants et vivre dans un milieu qu'elles auront en grande partie elles-mêmes façonné.

Depuis le début des mouvements féministes, cette majorité a fréquemment été considérée comme la parente pauvre, parfois même comme l'aliénée irrécupérable. L'éveil féminin a été, à certains moments, brutal et on a souvent cru que la panacée à tous les maux des femmes résidait dans le fait de les intégrer coûte que coûte au marché du travail. Heureusement, les prises de position draconien-

nes des débuts s'atténuent et nous entrons maintenant dans l'ère du respect du libre choix. Mais il nous faut avouer que la société et les législations actuelles n'aident pas les femmes à assumer et à vivre pleinement leur choix; la femme sur le marché du travail doit lutter contre les discriminations de toutes sortes qui constituent son lot quotidien alors que la femme au foyer, qui a quand même encore à faire face à certains jugements tenaces, ne voit pas la valeur économique et sociale de son travail reconnue."

PEUT-ON FAIRE L'HISTOIRE DE LA FEMME?

C'est la question que se pose Micheline Dumont-Johnson, attachée au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, dans un article qu'elle a signé dans la livraison de décembre 1975 de la revue *d'histoire de l'Amérique française*. (1)

"Même si le présent pose de nouvelles questions au passé, de dire l'auteur, on doit se garder d'évaluer les réalités du passé avec les critères du présent. L'idée même de l'égalité de la femme est génératrice d'ambiguïtés dans l'interprétation historique. Et, retrouvant les femmes partout, toute recherche sur un aspect de la situation de la femme oblige le chercheur à poursuivre toutes les pistes parce qu'il n'y en a aucune qui soit spécifiquement consacrée à la femme. Il y a, aux Archives publiques à Ottawa, de noter madame Dumont-Johnson, une discussion permanente entre les archivistes "féministes" qui souhaitent créer une section spécifiquement consacrée à la femme et les archivistes "traditionnels" qui veulent distribuer dans les diverses sections existantes, les documents consacrés aux femmes.

"Il faut joindre à cela l'absence presque totale de témoignages directs. Les femmes n'ont guère laissé de traces dans les archives. Et à cause de cela des pans entiers de la vision globale du passé sont laissés dans l'ombre. Une preuve du rôle social réduit qui a été celui des femmes: dans les volumes parus du *Dictionnaire biographique du Canada* 3.9% seulement des 296 biographies retiennent des noms de femmes. Il faut se rendre à l'évidence, bien qu'ayant une importance démographique souvent majoritaire, les femmes ne figurent pour ainsi dire pas dans les ouvrages d'histoire. L'histoire de la femme relève peut-être de l'histoire des mentalités? se demande madame Dumont-Johnson.

"Parmi les cinq ouvrages retenus pour présenter cette note critique qui veut mettre en relief une problématique de l'historiographie sur la femme, trois sont davantage des instruments de travail que des livres d'histoire proprement dits, preuve indirecte qu'il n'est pas aisé de faire l'histoire de la femme."

Voici un résumé succinct de l'analyse des ouvrages étudiés:

Ghislaine Houle. *La Femme au Québec* (2)

La liste des périodiques comporte des omissions inexplicables et d'autre part, les références antérieures à 1965 sont rarissimes. Il n'y a pratiquement aucune mention du phénomène des communautés religieuses. Omissions flagrantes également dans la liste des associations féminines et dans la liste des revues féminines.

Marylee Stephenson. *Women in Canada* (3)

Par comparaison, les deux bibliographies qui figurent dans cet ouvrage sont beaucoup plus pertinentes, et l'une d'elle (4) comporte même plus de références utiles sur les femmes du Québec que le travail de Ghislaine Houle. On y trouve, entre autres, des thèses de maîtrise sur divers sujets relatifs à la situation de la femme et les monographies les plus récentes sur les communautés religieuses. Michèle Jean. *Québécoises du XXe siècle* (5)

Cet ouvrage se veut un instrument de travail. Chaque texte est sobrement présenté par une courte introduction qui vise principalement à éclairer l'époque. Au total, la lecture de ces pages permet de renouveler la compréhension historique de la femme québécoise en sortant de l'ombre beaucoup de noms oubliés et en stigmatisant la lenteur de l'évolution des mentalités. On peut certes critiquer la chronologie où il y a de notables omissions, mais telle quelle, cette liste chronologique demeure valable. Cet ouvrage ne propose pas une analyse exhaustive et définitive mais prétend "susciter des discussions".

Mona-Josée Gagnon. *Les femmes vues par le Québec des hommes, 30 ans d'histoire des idéologies, 1940-1970* (6)

Ce livre s'annonce, lui, comme essentiel. Cela est moins certain. Une chose est claire, ce livre parle des idéologies et il illustre d'une manière très éclairante de quelle manière les concepts nouveaux peuvent produire des visions passablement biaisées du passé, fut-il très récent. L'ouvrage de Madame Gagnon sert donc davantage la promotion de la théorie de l'indifférentiation sexuelle dont elle se fait ouvertement la championne qu'une connaissance réelle de l'histoire des idées. L'orientation idéologique de l'auteur y est un peu trop visible. Dans le chapitre consacré à l'évolution des associations féminines l'auteur oublie de mentionner le grand débat, idéologique s'il en fut, qui opposa dans les années 50 et 60, les deux principales associations féminines du Québec, l'AFEAS et les Cercles des fermières.

Catherine Cleverdon. *The Woman Suffrage Movement in Canada* (7)

Cet ouvrage est sans contredit le plus important et demeure, depuis 1950, le plus sérieux et le mieux documenté sur l'histoire du vote des femmes au Canada. Le sujet même de ce volume a permis à l'auteur d'éviter un bon nombre des difficultés dont il a été question au début de cet article. D'abord, la documentation est abondante et bien circonscrite dans les archives et, surtout, les intéressés ont été volontiers bavards. Ensuite, les références à des phénomènes plus généraux: progrès de la démocratie, industrialisation, participation des femmes au monde du travail, universalité du mouvement des suffra-

gettes permettent de situer la question dans un cadre global. On peut regretter que le retard du Québec soit si peu expliqué. Mais à tout prendre, la relation pure et simple du long débat québécois semble justifiée pour compenser une analyse approfondie des mentalités que l'auteur n'était pas en mesure d'entreprendre. Enfin, on trouverait difficilement ouvrage plus serein sur une question si chaudement controversée. Cela est peut-être dû au fait que l'ouvrage a été écrit avant la radicalisation des mouvements de libération de la femme. Toutefois, ce livre démontre bien clairement que dans l'étude "générale" de la démocratie, la question du vote des femmes demeure un sujet "particulier".

L'auteur de cette recherche termine son article comme elle l'a commencé, par une question: "Peut-on faire l'histoire de la femme? Doit-on faire l'histoire de la femme?"

"La réponse est peut-être entre les mains des historiennes, puisqu'il y en a."

Cora Houdet

- (1) Micheline Dumont-Johnson. "Peut-on faire l'histoire de la femme?" *revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal, Vol. 29, no 3, décembre 1975, pp 421-428.
- (2) Ghislaine Houle. *La Femme au Québec*, collection Bibliographies québécoises, no 1 (Montréal, Bibliothèque Nationale du Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1975), 228 pp.
- (3) *Women in Canada*, edited by Marylee Stephenson (Toronto, New Press, 1973), 331 pp.
- (4) Margrit Eichler and Lynne Primrose. "A Bibliography of Materials on Canadian Women pertinent to the social sciences and published between 1950 and 1972", in *Women in Canada*, 291-326 (en tout 477 titres présentés en onze sections et 36 sous-sections).
- (5) Michèle Jean. *Québécoises du XXe siècle*, Les Editions du Jour, Montréal, 1974, 303 pp.
- (6) Mona-Josée Gagnon. *Les femmes vues par le Québec des hommes, 30 ans d'histoire des idéologies, 1940-1970*, Les Editions du Jour, Montréal, 1974, 160 pp.
- (7) Catherine L. Cleverdon. *The Women suffrage movement in Canada*, (University of Toronto Press, 1974), 324 pp. Introduction de Ramsay Cook. La parution originale est de 1950.

NOMINATIONS

Mme Gabrielle Vallée a été assermentée comme juge en chef de la Cour supérieure. Elle succède au juge Eugène Marquis. Mme Vallée aura pour fonctions de coordonner, répartir et surveiller le travail des juges dans 19 districts judiciaires: Québec, Trois-Rivières, Saguenay (La Malbaie), Chicoutimi, Roberval, Mingan (Sept-Iles), Gaspé, Bonaventure, Rimouski, Kamouraska (Rivière-du-Loup), Montmagny, Beau, Arthabaska, Mégantic (Thetford), Saint-Maurice (La Tuque), Hauterive, Abitibi, Témiscamingue et Rouyn-Noranda.

Me Anne-Marie Trahan, vice-présidente, pour le Canada, de l'Association internationale des jeunes avocats, sera l'an prochain la première femme présidente de cet organisme, dont le congrès aura lieu à Oxford, en Angleterre.

Me Luce Patenaude a été nommée au poste de Protecteur du citoyen. Un autre domaine où une femme de grande valeur crée un précédent.

Lucienne Aubert, membre du Conseil d'administration de la FFQ, conseiller en statistiques du travail, a été nommée au poste de coordonnateur chargé de la réalisation d'un nouveau programme d'égalité des chances.

Francine Lalonde a été nommée vice-présidente de la CSN.



Mme Yvette Rousseau vient d'être nommée présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme. Elle remplace Madame Katie Cooke qui a terminé son mandat de trois ans en mai dernier.

Mme Monique Bégin devient ministre du Revenu national et Mme Iona Campagnolo, ministre d'Etat responsable des Sports et des Loisirs.

Me Huguette Marleau vient d'être nommée juge de la Cour de bien-être social pour le district de Montréal.

Plus loin de nous, en France, Mme Françoise Giroud vient d'être chargée du ministère de la Culture. Son ancien ministère de la Condition féminine a été aboli. Cela donnerait-il raison au gouvernement du Canada qui n'a pas voulu créer un tel ministère, croyant que cela "isolerait davantage les femmes"? Cet avis est celui de Julie Loranger qui vient d'être nommée "coordonnatrice du statut de la femme". Cette fonction n'existe que depuis deux mois et n'est pas très connue. Son but principal est de voir à ce que l'on tienne compte de l'égalité de la femme lors de l'élaboration des projets de loi.

PAROLES DE FEMMES

La librairie des femmes d'ici propose les livres suivants:

- DÉFENSE DES DROITS DE LA FEMME — par Mary Wollstonecraft — **Petite Bibliothèque Payot** — 239 pages — \$3.50

En 1792, une femme ose s'élever contre le sort fait aux femmes anglaises et à celles du monde entier. C'est DÉFENSE DES DROITS DE LA FEMME. Dans son livre, Mary Wollstonecraft analyse méthodiquement le lavage de cerveau que l'on fait subir aux filles dès leur enfance pour en faire des créatures mièvres et sans volonté propre, ainsi que les lois et coutumes qui contribuent à maintenir cet état de choses.

- LE PLACARD — par Jeanne Ribaucour — **Editions des femmes** — 315 pages — \$7.95.

Quoi de plus triste qu'une femme qui ne se sent pas vieillir? Cette femme qui ne s'est pas accordée suffisamment de temps et qui se retrouve brusquement à 68 ans dans une pension pour "vieillardes". Ces femmes avec lesquelles elle ne veut rien partager d'autre que manger, tricoter, dormir. Cette femme pour qui le présent n'est plus que souvenir et attente... Que se passe-t-il pour qu'elle accepte de revivre?

- LA DÉROBADE — par Jeanne Cordelier — **Editions Hachette** — 402 pages — \$16.50

En lisant LA DÉROBADE, même une féministe "aguerrie" qui en a lu d'autres et en a vu plus encore ne pourra se défendre contre un frisson dans le dos et au coeur en faisant connaissance avec cet aspect aus-

si millénaire qu'insolite de la féminité. Elle sera menée aux confins d'une vie si loin, mais pourtant si près, de chacune de nous. Le monde interlope des femmes, le monde de la honte, la prostitution. LA DÉROBADE ne cherche pas à expliquer la prostitution. Ce livre la regarde, la jauge, la retourne sous tous les sens, lui secoue les puces. Une prise de conscience directe, un contact violent. Jeanne Cordelier a le verbe espiègle, gaillard, véhément, jamais terne... et de l'humour, cet humour franc qui parfois tourne au noir...

- LES FEMMES ET LA FOLIE — par Phyllis Chester — **Editions Payot** — 265 pages — \$15.70

Depuis une dizaine d'années, la psychiatrie est fortement remise en question; on conteste ses méthodes, ses classifications, mais surtout on l'accuse d'être au service du pouvoir, pouvoir politique, comme en URSS, où ceux qui dénoncent le régime sont envoyés à l'hôpital psychiatrique; pouvoir judiciaire, comme aux États-Unis, où les contestataires, parfois simplement les gêneurs, sont quelquefois taxés de folie, au grand soulagement de la classe possédante. Phyllis Chester nous montre, dans un livre très documenté et assez facile à lire, comment les hommes se sont servis de la folie pour éliminer ou écraser des femmes, dont le seul tort était de refuser l'asservissement séculaire et de prétendre aux mêmes droits que les hommes.

NOUVEAUTÉS

LA PUNITION D'ARTES — par Emma Santos — **Editions Stock** — essai — 150 pages — \$9.50

CAMOUFLAGE — par Marguerite Yourcenar — **Editions Gallimard** — roman — 219 pages — \$9.95

HALTE À LA CROISSANCE — présenté par Janine Delaunay — essai — **Editions Fayard** — 299 pages — \$11.95

RECHERCHE PARAPSYCHOLOGIQUE EN URSS — par Sheila Ostrancles et Lyon Schroeder — **Editions Robert Laffont** — essai — 465 pages — \$12.50

GAGNER SA MORT — par Griselda Gambaro — **Editions Payot** — essai, 226 pages — \$9.75

SORCIÈRES — revue mensuelle féministe — \$3.00

IL ME FAUT USER DE PATIENCE ET AUTRES JEUX — **Edition du 7e ciel** — par Geneviève Labelle — poésie — 86 pages — \$2.75

Bandes dessinées

LES GNANGNANS — **Editions Jacques Glénal** — par Claire Brétécher — \$4.75

LES FRUSTRÉES — **A compte d'auteur** — par Claire Brétécher — \$6.75

LE CORDON INFERNAL — **A compte d'auteur** — par Claire Brétécher —

... et aussi et encore

PAROLE DE FEMME — **Editions Grasset** — par Annie Leclerc — 196 pages

AINSI SOIT-ELLE — **Editions Grasset** — par Benoite Groult — 228 pages

VA VOIR MAMAN... PAPA TRAVAILLE! — **Editions Robert Laffont** — par Françoise Dorin — un roman qui mine de rien, sous le couvert du brillant, du facile, désamorçage tabous et interdits et amorce un nouvel espoir ou cristallise un désespoir millénaire... selon les points de vue et états d'âme. 295 pages

Tous ces livres — et d'autres et d'autres encore — sont à la librairie des femmes d'ici, au 375 est de la rue Rachel, à Montréal. Au téléphone, vous pouvez joindre Thérèse, Claude ou Lise à 843-6273.

CELLES QUI FONT AVANCER LES CHOSES

M. Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est aussi ministre responsable de la condition féminine. Il accordait récemment au DEVOIR une interview au cours de laquelle il évoquait l'évolution de l'opinion publique et des politiques gouvernementales à l'égard de la situation de la femme au Canada. Nous reproduisons ici le texte de l'entretien.

— Ministre responsable de la situation de la femme au Canada, êtes-vous en mesure de dire aujourd'hui, 10 ou 11 mois après l'Année internationale de la femme, si cet "événement", les efforts, les discours et les manifestations qui l'ont marqué ont contribué à faire progresser la condition féminine au Canada?

— L'année internationale de la femme aura marqué pour le Canada une étape majeure dans l'évolution de l'opinion publique et l'évolution des politiques gouvernementales. Depuis quelques années, au gouvernement fédéral, nous avons un ministre responsable de la situation de la femme. Mais, en 1975, un effort spécial a été fait pour mettre toutes les politiques gouvernementales et toute la législation en accord avec nos déclarations officielles de non-discrimination. Et l'on peut dire que nous avons réussi durant cette année à enlever de nos règlements et de nos documents législatifs à peu près tout élément de discrimination. On a ensuite mis en place des structures qui vont donner des résultats à plus long terme aux plans des politiques gouvernementales, etc.

— Je pense, justement, que le dernier remaniement ministériel est plus que symbolique à ce point de vue-là. Il y a maintenant trois femmes au Cabinet. On n'a peut-être pas porté beaucoup d'attention, mais cet été, en août, nous avons nommé un juge en chef associé au Québec, Madame Vallée. C'est la première fois au Canada qu'une femme est nommée juge en chef d'une cour supérieure. On peut dire que cela n'est pas important, que l'on nomme une femme ici et une autre femme là, et qu'arrive-t-il véritablement à l'ensemble des femmes? Mais cela a plus qu'une portée symbolique; ça reflète une préoccupation réelle dans l'ensemble de nos politiques.

— Vous connaissez l'objection émanant des milieux féministes radicaux: une prise de conscience, oui, mais peu de choses au plan des faits? L'homme n'a pas changé d'attitude à l'égard des femmes?

— Je pense que c'est une critique valable de la part des éléments radicaux. Ils réagissent ainsi justement parce que ce sont des éléments radicaux. Ce sont ces gens-là qui font avancer les questions. C'est normal dans une société. Ce sont des gens qui exercent une pression sociale. Mais, pour quiconque analyse l'évolution d'une société, à moins de passer par une période tout à fait révolutionnaire, on ne peut faire autrement, dans ce domaine-là, que d'adopter la solution évolutive. Et la solution évolutive, elle est à long terme; au mieux, à moyen terme. On peut faire une série d'actions législatives et réglementaires mais, en fait, ce qui importe dans tout cela, c'est l'évolution de la mentalité. Et, que voulez-vous, quand vous voyez le président de la Banque Royale, encore récemment, déclarer qu'il n'a pas été capable, parmi 44 ou 48 administrateurs de son conseil, de trouver une femme compétente, je comprends les femmes d'être furieuses contre une déclaration comme celle-là. Et je comprends alors que les éléments radicaux disent: vous voyez bien, rien n'a changé!

— C'est vrai ou c'est faux?

— Mais c'est faux: il y a beaucoup de banques canadiennes qui, depuis un an, ont amené à leurs conseils d'administration des femmes. Ce n'est pas seulement la femme symbolique qu'elles ont amenée là; les femmes nommées là sont des femmes compétentes, professionnellement qui se comparent fort bien à l'ensemble des hommes autour de la table du conseil.

— Il n'y a pas toujours une réponse politique, législative, réglementaire au problème? La réponse n'est-elle pas dans les mentalités, les attitudes, qui ne relèvent pas toujours de la politique?

— Je pense que les hommes politiques ont une responsabilité à cet égard. Le même problème se pose dans le domaine de la santé. Qu'on pense à notre approche nouvelle dans le document de travail intitulé "Nouvelles perspectives sur la santé des Canadiens". Nous y avons mis beaucoup l'accent sur les habitudes de vie individuelles et sur l'environnement comme conditions d'amélioration de la santé des Canadiens. Cela implique donc que le gouvernement a une responsabilité quant à l'évolution de la mentalité d'une société en particulier. Je pense que le gouvernement ne peut s'en laver les mains et dire que la société est ainsi faite et qu'il appartient aux agents sociaux autres que le gouvernement à faire les réformes, que le gouvernement n'a qu'à réagir en définitive à l'ensemble des pressions qu'il peut subir. Je crois à une conception plus activiste de l'État dans la société, que ce soit dans le domaine de la santé, ou des domaines de nature sociologique, comme la condition féminine. Si l'État s'assoit sur ses deux mains et attend tout simplement de ne réagir qu'aux pressions presque irrésistibles, alors rien ne va se passer.

Quant à moi, quant au gouvernement, c'est une question, la condition féminine, au sujet de laquelle nous avons démontré que nous prenions la chose au sérieux, que nous étions prêts à y mettre des efforts et de l'énergie.

— Est-il exact qu'il y ait dans votre cabinet plus de femmes que dans les autres cabinets de ministre?

— C'est vrai. Et je dois préciser que j'ai plus de femmes comme adjoints que d'hommes. Actuellement, trois de mes adjoints sont des femmes; deux de mes adjoints sont des hommes. J'ai en plus un adjoint législatif qui est une femme. Je dois procéder bientôt à des changements de personnel, et il n'est pas dit que ce ne sera pas une majorité d'hommes à ce moment-là. C'est une question de compétence. Et j'ai engagé les femmes qui travaillent avec moi avant de devenir ministre responsable de la situation de la femme. C'est plutôt le contraire qui s'est produit: le premier ministre m'a probablement confié cette responsabilité de la condition féminine parce qu'il constatait qu'étais prêt à accorder un rôle réel aux femmes dans l'administration.

— Et quelle conclusion dégager de l'expérience du travail avec les femmes dans votre entourage?

— Je les compare à l'ensemble des adjoints, à n'importe quel adjoint masculin à Ottawa. Elles sont aussi compétentes, elles ont fait un aussi bon travail que l'ensemble des adjoints ou que la majorité des meilleurs adjoints. Ça peut créer dans certains cas certains petits problèmes particuliers parce que beaucoup de gens ne sont pas habitués à établir des relations égalitaires avec les femmes dans les relations de travail avec les femmes. Cela est

inévitable et fait partie de notre situation sociologique. Il va falloir évoluer avec ça. Moi, je n'aurais aucune hésitation à recommencer l'expérience, à la continuer. Il est important de pouvoir développer des relations adultes et professionnelles avec les femmes dans notre société. Les hommes ont un gros problème à surmonter à ce point de vue là. Il y a beaucoup d'hommes qui sont incapables de maintenir une relation professionnelle et égalitaire avec les femmes. Nous avons été habitués à percevoir les femmes comme des secrétaires dans des bureaux. Et je

me rappelle, dans mon milieu professionnel, quand j'étais avocat, il y avait beaucoup de résistances à l'engagement des femmes. On rationalisait ces résistances diversement; on disait qu'elles allaient se marier, quitter, créer des problèmes. Ou encore on employait les vieux clichés: ça allait créer de la chicane dans le bureau. Une foule de résistances inavouables mais réelles. C'est une forme de discrimination implicite que l'on retrouve un peu partout. Le gouvernement, la fonction publique n'y échappent pas plus que le secteur privé.

MÉMOIRES DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC DE 1966 à 1976

- 1966 Mémoire au comité des Régimes matrimoniaux de l'Office de révision du Code civil.
- 1967 Mémoire sur le projet de la loi d'adoption à l'Office de révision du Code civil.
Mémoire sur le projet du comité de l'état civil et de la célébration du mariage à l'Office de révision du Code civil.
- 1968 Mémoire sur le crédit à la consommation au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.
Mémoire sur l'Education des femmes au Québec à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.
Mémoire sur la parité de salaire entre la main-d'oeuvre féminine et la main-d'oeuvre masculine à l'hon. J.J. Bertrand, premier ministre du Québec.
- 1969 Mémoire sur la parité de salaire entre la main-d'oeuvre féminine et la main-d'oeuvre masculine remis à jour et présenté de nouveau au gouvernement provincial.
- 1970 Mémoire sur les propositions de réforme fiscale au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.
- 1971 Mémoire sur le projet de loi No 65 (loi sur les services de santé et les services sociaux).
Présentation d'un mémoire réclamant la création d'un Office de la Femme au Premier Ministre du Québec, l'Hon. Robert Bourassa.
- 1972 Mémoire au sujet de la fluoration de l'eau potable.
- 1973 A partir du mémoire de l'office de la femme, démarches concrètes pour la mise sur pied du Conseil du statut de la femme.
- 1974 Mémoire sur les garderies (programme de Mme Lise Bacon).
- 1975 Mémoire sur la loi 50 (Projet de loi visant la création d'une charte québécoise des droits de la personne).
- 1976 Mémoire sur le problème de l'avortement au Québec.

Le jeudi 9 septembre, lors de la conférence de presse ouvrant l'ActuELLE, à la Place Bonaventure.



On reconnaît de gauche à droite, Esther Marks, du Secrétariat d'Etat; France Nadeau, journaliste à Femme d'aujourd'hui; Raizel Macklovitch, des relations publiques de la Place Bonaventure; Yvette Rousseau, présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme; Louise Dulude, du Conseil consultatif de la situation de la femme.